

CHARTRE PAYSAGÈRE

PROGRAMME D' ACTIONS

2021



*MAINTENIR LA DIVERSITÉ ET LE CONTRASTE DE LA DÉCOUVERTE
D'UN PAYSAGE BOISÉ ET VALLONNÉ EN BORDURE DU PLATEAU
AGRICOLE OUVERT HESBIGNON*

VERSION DU
30/11/2021

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
DÉMARCHE PAYSAGÈRE TERRITORIALE	5
MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS	5
PRIORISATION DES ACTIONS	6
FOCUS SUR LES RÔLES DES ACTEURS DU TERRITOIRE	6
COMITÉ DE SUIVI	7
CADRE LÉGAL DE LA CHARTE PAYSAGÈRE	7
PROGRAMME D’ACTIONS	8
ACTIONS LIÉES À L’AMÉLIORATION DE LA LISIBILITÉ DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET AU RENFORCEMENT DE L’IDENTITÉ DES PAYSAGES	9
ACTION TRANSVERSALE - COMMUNICATION	10
POINTS DE VUE PAYSAGERS.....	11
SCÉNOGRAPHIE DU PAYSAGE	16
STRUCTURATION DES TRANSITIONS PAYSAGERES PAR LES LIGNEUX CHAMPETRES	21
STRUCTURATION LOCALE PAR LES SPÉCIFICITÉS PAYSAGÈRES GÉOLOGIQUES	25
PAYSAGES INDUSTRIELS.....	29
ACTIONS LIÉES À LA NATURE ET AUX PAYSAGES	33
BIOTOPES AQUATIQUES	34
BIODIVERSITE SPECIQUES AUX PAYSAGES DU PARC NATUREL	40
ACTIONS LIÉES AU CADRE DE VIE	45
ACTION TRANSVERSALE	46
OUTILS D’AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	48
MORPHOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT DU VILLAGE.....	57
PATRIMOINE BATI ET PETIT PATRIMOINE	60
ACTIVITES ECONOMIQUES ET INFRASTRUCTURES.....	62

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	65
ACTIONS LIÉES À LA PERCEPTION DES PAYSAGES.....	69
MOBILITE DOUCE	70
TRANSMISSION DES SPECIFICITES DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE AUX CITOYENS ET AUX VISITEURS.....	74
RENFORCEMENT D'UN TOURISME AXÉ SUR LA DÉCOUVERTE DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE	77
<u>GLOSSAIRE, ACRONYMES ET ANNEXES</u>	<u>83</u>
GLOSSAIRE.....	84
ACRONYMES	85
ANNEXE I : IDÉES D' ACTIONS FUTURES	86
ANNEXE II : ORGANISATION DES ENJEUX SUR LA BASE DE LA STRATÉGIE (FICHE ACTION : LIEN AVEC LES ENJEUX).....	87

Parc naturel Burdinale-Mehaigne
Rue de la Burdinale 6, 4210 Burdinne
Tél : +32(0)85 71.28.92

Site : www.pnbm.be - Contact : pascaline.auriol@pnbm.be et info@pnbm.be



VERSION DU
30/11/2021

INTRODUCTION

Démarche paysagère territoriale

La charte propose une stratégie paysagère pour le territoire. Cette **vision à long terme** engage le territoire Burdinale Mehaigne et tous ces acteurs dans une démarche de **développement plus durable et harmonieux** sous le chapeau de la démarche paysagère. Cette dernière permet la prise en compte des paysages et des singularités de ce territoire. La charte se veut être un outils d'aide pour les nombreux acteurs du territoire afin d'accompagner les futures modifications paysagères. Sa mise en œuvre est un **travail collectif**. Elle se fait en toute autonomie. S'engager dans les actions de la charte est surtout un engagement moral dans la mesure des moyens.

Le programme d'actions clôture la charte paysagère à la suite de l'analyse contextuelle et du dossier de recommandations. Ce troisième et dernier volet de la charte est le plus important car il vise sa mise en œuvre. Composé d'un panel d'actions, le programme reflète les fondements de la Convention du Conseil de l'Europe sur le Paysage et agit pour la protection, la gestion et l'aménagement des paysages du Parc naturel. Certaines actions ciblent de manière précise la sensibilisation au paysage et encore l'identification et la qualification des paysages. Ce volet opérationnel de la charte paysagère contient un champ d'actions à concrétiser toujours dans une optique durable et intégrée c'est-à-dire en prenant en compte les enjeux paysagers, écologiques, agricoles, humains et autres. La réalisation de ces actions entrainera une plus-value paysagère au territoire du Parc naturel Burdinale-Mehaigne.

Les actions de ce programme répondent aux enjeux et aux recommandations de la charte paysagère du Parc naturel.



Mise en œuvre des actions

La mise en œuvre de ces actions dépendra des opportunités telles que les appels à projet, la volonté d'un partenaire de mener telle action, l'octroi de subsides et les financements à obtenir, ou encore les moyens humains. L'objectif est de réaliser au mieux ce programme d'actions qui assure un fil rouge dans la préservation, la gestion et l'aménagement des paysages du Parc naturel. Cependant, le programme pourrait évoluer au fil des ans et des nouvelles possibilités. D'une part, certaines actions pourraient ne pas être réalisées par exemple par manque de moyens (financier, temporel, humain). D'autre part, d'autres actions absentes du programme actuel se concrétiseraient car elles sont porteuses de sens et répondraient à un nouveau besoin ou enjeu non identifié dans la charte paysagère. Le programme d'actions reste un document dynamique qui s'adaptera selon l'évolution de certains éléments. La priorisation des actions permet de guider le planning de mise en œuvre. Il importera de s'en libérer afin de réaliser une action moins prioritaire si son contexte a évolué et le permet.

Tous les acteurs porteront attention à la qualité de la mise en œuvre des projets plutôt qu'à la quantité.



Priorisation des actions

Lors du Comité de pilotage du 13/09/2021, l'ensemble des participants présents ont contribué à définir les actions de priorité 1 et 2. Toutes les autres actions sont classées en priorité 3. Les critères suivants ont guidé cette réflexion :

1. Urgence de la mise en œuvre
2. Fiche prête : clarté des informations, partenaire ok, indicateur ok, financement +/- ok, → Capacité de mise en œuvre par le porteur et les partenaires
3. Simplicité de mise en œuvre et initialisation rapide
4. Type de projet (protection, gestion, aménagement, sensibilisation, outils pour les Communes)

De même, le Comité a suggéré de réorganiser les actions, entre autres en identifiant les outils d'aide à la décision et d'aménagement du territoire que la charte fournirait aux Communes. La valeur prioritaire (1, 2 ou 3) de chaque action est indicative et pourrait évoluer au fil des opportunités.

A chaque priorité correspond une signification :

- Priorité 1 : Action à initier avant 2025
- Priorité 2 : Action à initier de préférence avant 2025
- Priorité 3 : Action à initier après 2025, dans le cadre du futur plan de gestion du Parc naturel de 2025 à 2035

Focus sur les rôles des acteurs du territoire

Afin de mener à bien la mise en œuvre du programme, chaque action est portée par un acteur du territoire et soutenue par un ou des partenaires. Le Parc naturel est le principal porteur des actions. Dans le but de réduire la charge des chargés de missions du Parc naturel, le Comité de pilotage a approuvé la proposition d'identifier des co-porteurs d'action. Ci-après se trouvent les explications des divers rôles.

- Porteur : Il s'agit du rôle « moteur » de l'action. Le porteur impulsera l'énergie pour démarrer la fiche action, réunir les ressources qui aboutiront à la réalisation du projet, et autres (ex : organiser des réunions, des activités, de la sensibilisation, etc.).
- Co-porteur : Être co-porteur signifie de partager le rôle de porteur en identifiant minimum deux porteurs pour organiser et démarrer le projet.
- Partenaire : Ce statut a pour but de soutenir le porteur en vue d'atteindre l'objectif commun : réaliser une action. Le partenaire sera sollicité de diverses manières pour contribuer à la mise en œuvre de l'action (ex : conseils, relecture de documents, recherche de bibliographie, de fonds et d'autres moyens, etc.).

Le Parc naturel accompagnera tout porteur, s'il le désire, au fil de la mise en œuvre des actions.

Comité de suivi

Le COPIL (Comité de pilotage) évoluera en Comité de suivi pour la phase de mise en œuvre des actions. Ce Comité se réunira minimum une fois par an afin de faire le point sur l'avancement des actions. La chargée de mission invitera les membres du Pouvoir Organisateur du Parc naturel à intégrer le Comité de suivi.

La charte est un document évolutif. Sur la base des propositions des membres du Comité, il pourra être décidé de modifier le programme d'actions au cours des ans, de modifier les porteurs et partenaires selon les opportunités, ou encore, d'ajuster les priorités. Le Comité de suivi pourra débattre de ces propositions de modifications et en prendra acte.



Cadre légal de la charte paysagère

Pour rappel, la rédaction de la charte et de son programme d'actions entre dans le cadre du décret wallon relatif aux Parcs naturels (3/07/2008) qui spécifie que tout Parc naturel doit se doter d'une charte paysagère qui fera partie du plan de gestion. L'arrêté du gouvernement wallon du 24/05/2017 précise les modalités de réalisation de la charte.

Le plan de gestion du Parc naturel est applicable pour une période de 10 ans de 2015 à 2025. Tant le plan de gestion que la charte paysagère seront renouvelés à leur échéance, donc en 2025. En 2025, le Comité de suivi fera le point sur l'avancement de la réalisation des actions. Les actions non réalisées seront reportées à la prochaine période du plan de gestion. En cas d'extension du périmètre du Parc naturel avant 2025, l'équipe du Parc naturel amendera et complètera la charte paysagère. Actuellement, le programme d'actions contient déjà des actions liées aux territoires complets des communes de Burdinne, Braives, Héron et Wanze tels que les outils d'aménagement du territoire.

Enfin, la charte constitue un document évolutif et indicatif. Par sa valeur indicative, elle propose une vision globale et des grandes orientations pour le futur des paysages du territoire. La notion d'engagement des acteurs est la clé de voûte de la charte paysagère. En effet, le pouvoir organisateur du Parc naturel s'engage dans la mise en œuvre de la charte paysagère en l'adoptant.



VERSION DU
30/11/2021

PROGRAMME D' ACTIONS

ACTIONS LIÉES À L'AMÉLIORATION DE LA LISIBILITÉ DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET AU RENFORCEMENT DE L'IDENTITÉ DES PAYSAGES

Action transversale – communication

Points de vue paysagers

Scénographie du paysage

Structuration des transitions paysagères par les ligneux champêtres

Structuration du paysage par les spécificités géologiques

Paysages industriels



VERSION DU
30/11/2021

Action transversale - communication

Action 1.		Mise en place d'une communication sur les paysages du Parc naturel			Priorité 1
DESCRIPTION					
L'objectif est de combler le manque de communication sur cette thématique. Plusieurs actions sont prévues :					
<ul style="list-style-type: none"> a. Mise en ligne des PIP et des PLVR mis à jour sur la cartographie disponible sur le site web du Parc naturel b. Enrichir la rubrique Paysage et Aménagement du territoire du site web du Parc naturel, ou développement du wiki paysage c. Rédaction d'une fiche de synthèse par entité paysagère sur la base de l'analyse descriptive de la charte paysagère permettant : <ul style="list-style-type: none"> • L'identification des caractéristiques paysagères de chaque entité, les enjeux principaux, etc. • L'illustration du nuancier et de la matériauthèque (Identification des teintes et des matériaux traditionnels principaux à utiliser dans le bâti et les aménagements d'espaces publics) d. Diffusion de la fiche sur les lignes de force du paysage e. Réalisation d'un calendrier/carnet des paysages remarquables du PNBM f. Diffusion et accessibilité de l'inventaire du patrimoine culturel immobilier wallon et de sa cartographie g. En 2025, communiquer sur toutes les actions réalisées depuis l'adoption de la charte paysagère 					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supracommunale	Continue	Citoyens	PNBM	/	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
Site web et cartographie interactive du PNBM			Valorisation temps travail de la chargée de mission		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
1.2.2. Maintien des caractéristiques et de la spécificité des relations entre certaines entités paysagères 1.3.8. Gestion, valorisation et actualisation des points et lignes de vue remarquables (PLVR) et des périmètres d'intérêt paysager			Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectif opérationnel 3, projet C3 / Axe transversal : communication, information, sensibilisation		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Sensibilisation		Transversale		Réalisation des actions a à g + Nombre de visites du site	

* Voir glossaire

Charte paysagère du Parc naturel Burdinale-Mehaigne : Programme d'action - automne 2021



Points de vue paysagers

Action 2.		Mise en place d'un Observatoire photographique virtuel du paysage			Priorité 2
DESCRIPTION					
<p>Action inspirée des parcs naturels régionaux français. « L'objectif est de constituer une base de données sur les paysages du territoire et d'observer les dynamiques à l'origine de leur évolution, qu'elles soient naturelles ou liées à l'homme. Cette base de données pourra également servir d'aide à la prise de décision pour l'aménagement du territoire en constituant un élément de référence, à définir des actions d'intervention et à suivre des modes de gestion. »</p> <p>Exemples de thèmes pour l'Observatoire virtuel du paysage du PNBM : volet rétrospectif à l'aide des cartes postales anciennes, volet points de vue remarquables, volet thématiques représentatives du territoire, volet évolution paysagère des carrières, etc.</p>					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supracommunale	Continue	Citoyens	PNBM	Citoyens, CLDR, CCATM, Carmeuse	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
Observatoires du paysage français et du PNPE			Valorisation du temps de travail de la chargée de mission		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
<p>1.3.8. Gestion, valorisation et actualisation des points et lignes de vue remarquables (PLVR) et des périmètres d'intérêt paysager (PIP)</p> <p>4.3.4. Connaissance et mise en exergue des paysages remarquables pour contribuer à l'attractivité du territoire tant pour les habitants que pour les visiteurs</p>			Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectif opérationnel 3, projet A3		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Identification et qualification		Phare		Mise en ligne Nombre de points de vue enregistrés	

VERSION DU
30/11/2021

Action 3.		Identification des points de vue méritant une protection, une gestion et une valorisation et intégration de ce travail dans une carte avec les PIP			Priorité 1
DESCRIPTION					
<p>Réalisé en 2000 par l'asbl ADESA, l'inventaire des PIP et des PLVR doit être mis à jour. En 20 ans les paysages ont fortement évolué. Certains points de vue sont devenus obsolètes, d'autres risquent de disparaître, certains sont toujours visibles et les derniers méritent un bon entretien. Cette cartographie donnera une vision d'ensemble des points et périmètres paysagers remarquables actuels. Elle sera une base de travail pour déterminer les points de vue et périmètres à protéger et par quels moyens, et ceux à entretenir de manière récurrente. Une validation par les Collèges communaux est requise.</p> <p>Par la suite, ajouter les points de vue identifiés dans le cadre de l'action 5, et transmettre les résultats aux Communes dans le but d'émettre des recommandations pour accompagner l'évolution de ces paysages.</p>					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supracommunale	Ponctuelle	CATU, CCATM	PNBM	Communes	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
<p>Mémoire de Clément Piquet (2015), <u>Le développement d'une charte paysagère dans le Parc Naturel Burdinale – Mehaigne</u></p> <p><u>Les points et lignes de vue remarquable</u>, Clément Piquet (2015)</p> <p>Rapport de Stage Camille Mathot (2019), inventaire ADESA</p>			<p>Valorisation temps travail de la chargée de mission</p>		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
<p>1.3.8. Gestion, valorisation et actualisation des points et lignes de vue remarquables (PLVR) et des périmètres d'intérêt paysager (PIP)</p> <p>3.1.1. Gestion et accompagnement de l'urbanisation et de l'étalement de l'habitat</p>			<p>Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectifs opérationnels A et C, projets A3, A4,C2</p>		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Gestion		Complémentaire		<p>Réalisation et mise en ligne de la carte</p> <p>Nombre de visite du site</p> <p>Nombre de nouveaux points de vue définis</p>	

Action 4.		Gestion et entretien des points de vue remarquables			Priorité 2
DESCRIPTION					
<p>L'objectif est de définir les travaux d'entretien et de gestion des points de vue remarquables ADESA et non ADESA qui le nécessitent afin de dégager et rouvrir les points de vue. Le Parc naturel propose de s'appuyer sur le rapport de stage de Camille Mathot (2019) pour les points de vue ADESA.</p> <p>Exemple de travaux : entretien de la végétation et réouverture des points de vue</p> <p>Nombre de points de vue ADESA à gérer : 16</p> <p>Modes de gestion : débroussaillage, tonte, abattage/entretien d'arbres, etc.</p>					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supracommunale	Récurrente	Citoyens, visiteurs	PNBM, Communes, Région	Gestionnaire de voirie spécifique (Commune/Région), propriétaires fonciers	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
Rapport de Stage Camille Mathot (2019), inventaire ADESA, carte action 3			Fonds communaux/régionaux à déterminer		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
<p>1.3.8. Gestion, valorisation et actualisation des points et lignes de vue remarquables (PLVR) et des périmètres d'intérêt paysager (PIP)</p> <p>4.3.4. Connaissance et mise en exergue des paysages remarquables pour contribuer à l'attractivité du territoire tant pour les habitants que pour les visiteurs</p>			Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectif opérationnel C, projets C2		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Gestion		Complémentaire		Nombre de point de vue gérés	

VERSION DU
30/11/2021

Action 5.		Identification participative de nouveaux points de vue paysagers			Priorité 3
DESCRIPTION					
<p>Le Parc naturel impliquera les citoyens dans le cadre de la mise à jour des points de vue remarquables. Cette demande a été émise lors de la soirée participative citoyenne « participez à l'avenir de vos paysages » du 16/09/2020. La méthode participative sera définie lors de la mise en œuvre du projet.</p> <p>Une attention particulière sera portée à la recherche des vues suivantes à préserver entre autres de l'urbanisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les vues longitudinales dans les fonds de vallée et les vues sur les fonds de vallée - Les vues en belvédère depuis les routes et les chemins de balcons sur les vallées, les vallons et leur ruisseau <p>La cartographie des points de vue à valeur indicative (voir action 3) sera mise à jour après identification de ces nouveaux points de vue à préserver.</p>					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supracommunale	Ponctuelle	Citoyens, Communes	PNBM	CCATM, CLDR, citoyens	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
Rapport de Stage Camille Mathot (2019), inventaire ADESA			Valorisation temps travail de la chargée de mission		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
<p>1.1.4. Dans les paysages des fonds de vallée plus larges, préservation et gestion de leur caractère ouvert à semi-ouvert (grâce aux structures végétales), ainsi que des vues longitudinales et transversales amples</p> <p>1.1.5. Dans les paysages des fonds de vallée étroits et des vallons, préservation des ouvertures et gestion des vues longitudinales qui embrassent des portions des fonds de vallées</p> <p>1.1.6. Sur les versants mosans, valorisation des vues longues au-delà du Parc naturel et de la connexion visuelle avec la Meuse</p> <p>1.3.8. Gestion, valorisation et actualisation des points et lignes de vue remarquables (PLVR) et des périmètres d'intérêt paysager (PIP)</p> <p>4.3.4. Connaissance et mise en exergue des paysages remarquables pour contribuer à l'attractivité du territoire tant pour les habitants que pour les visiteurs</p>			Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectifs opérationnels A et C, projets A3, A4, C2		
			CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		
			Identification et qualification		
			TYPE D'ACTION	INDICATEUR D'EVALUATION	
			Complémentaire	Nombre de points de vue identifiés Nombre de citoyens mobilisés	

Action 6.		Aménagement de belvédères du paysage sur la crête militaire			Priorité 2
DESCRIPTION					
<p>En fonction des possibilités du site, installation d'équipements touristiques et d'une table d'orientation pour comprendre et lire le paysage face au belvédère : fondement du paysage (géologie et géomorphologie), relief, végétation, analyse visuelle de ce paysage, etc. Belvédères à réaliser en partenariat avec les Communes concernées et les CGT.</p> <p>Belvédères prioritaires à réaliser pour les points de vue emblématiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Belvédère de la vallée de la Mehaigne : point de vue remarquable du calvaire b. Belvédère de la vallée calcaire à Huccorgne : point de vue remarquable Adesa <p>Autres idées pour des potentiels futurs belvédères :</p> <ul style="list-style-type: none"> c. Observation du paysage mosan : point haut du centre pénitencier à Marneffe et Bas-Oha. 					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Entité paysagère	Ponctuelle	Citoyens, visiteurs	PNBM/Terres-de-Meuse	Propriétaire foncier (Commune, Région, privé), SPW MI, CGT	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
			Fonds communaux/régionaux à déterminer, appels à projet.		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
<p>1.1.4. Dans les paysages des fonds de vallée plus larges, préservation et gestion de leur caractère ouvert à semi-ouvert (grâce aux structures végétales), ainsi que des vues longitudinales et transversales amples</p> <p>1.1.6. Sur les versants mosans, valorisation des vues longues au-delà du Parc naturel et de la connexion visuelle avec la Meuse</p> <p>1.3.5. Préservation du caractère ouvert et dégagé des nationales au sein des diverses portions du plateau agricole</p> <p>1.3.6. Préservation de la diversité et de la scénographie paysagère le long de la N64, renforcées par la présence d'un Périmètre d'Intérêt Paysager</p> <p>4.2.1. Développement des équipements d'information et de sensibilisation relatifs aux paysages</p> <p>4.3.4. Connaissance et mise en exergue des paysages remarquables pour contribuer à l'attractivité du territoire tant pour les habitants que pour les visiteurs</p>			<p>Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectif opérationnel A, projet A3 / Axe 3, tourisme, objectif opérationnel 1, projet A4 /</p> <p>Axe 3, tourisme, objectif opérationnel 2, projet A2</p>		
			CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		
			Aménagement		
			TYPE D'ACTION	INDICATEUR D'EVALUATION	
			Phare	Nombre de belvédères réalisés (minimum 2)	



VERSION DU
30/11/2021

Scénographie du paysage

Action 7.		Cartographie des points d'appel paysagers majeurs qui caractérisent les silhouettes villageoises et les paysages du Parc naturel et identification des points à préserver			Priorité 3
DESCRIPTION					
<p>Ce travail sera réalisé en complément aux points marqueurs identifiés dans l'analyse évaluative. La cartographie sera un outil indicatif destiné aux Communes et leur sera mise à disposition en priorité.</p> <p>La carte serait présentée aux CCTAM et CLDR par la suite.</p> <p>Objectif : Veiller à maintenir un équilibre entre l'urbanisation, la lisibilité et l'harmonie de la silhouette traditionnelle des villages.</p>					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supracommunale	Ponctuelle	CATU, CCATM, demandeurs de permis	PNBM	/	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
Analyse évaluative, travail de terrain, cartographie SIG			Valorisation du temps travail de la chargée de mission		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
<p>1.1.3. Sur les versants doux, préservation et développement harmonieux de l'enveloppe villageoise</p> <p>1.1.7 Insertion des éléments verticaux végétaux et bâtis respectueuse du contexte paysager</p>			Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectif opérationnel A, projets A2, A3, A4		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Identification et qualification		Complémentaire Fiche d'aménagement		Réalisation de la carte Publication en ligne	

Action 8.		Renforcement de la visibilité du PNBM depuis les routes			Priorité 3
DESCRIPTION					
<p>Phase 1 : Identification de diverses « portes », sites stratégiques qui donnent accès au territoire. Phase portée par le PNBM.</p> <p>Phase 2 : Aménagement de ces sites « portes » avec soin, sobriété, simplicité ainsi que de manière concertée. Cette phase sera portée par les gestionnaires de voirie en collaboration avec le PNBM selon les opportunités futures.</p> <p>Exemples de sites « portes » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sorties n°7 et 8 de l'autoroute E42 - aire autoroutière de Couthuin : informations sur le PNBM et documents touristiques sur le PNBM, expo photos paysages PNBM (sur les pelouses de l'aire d'autoroute ou dans le snack) - carrefours entre nationales 					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supracommunale	Continue	Visiteurs, citoyens	PNBM/ Gestionnaire de voirie	CGT, FTPL, gestionnaire de voirie	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
Analyse de terrain, action 49 et la circulaire ministérielle, scénographie du paysage			Subsides CGT, Gestionnaires de voiries, à déterminer		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
4.3.2. Valorisation paysagère des portes d'entrées du territoire du Parc naturel et identification du Parc naturel dans le territoire			Axe 3, tourisme, objectif stratégique 1, projet A1		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Gestion		Phare		Nombre de « portes » identifiées Nombre d'aménagements réalisés	



Action 9.		Études de faisabilité pour l'aménagement paysager des traversées de village par une nationale			Priorité 3
DESCRIPTION					
<p>Cette action vise à améliorer la qualité du paysage bâti le long des nationales, et ce entre autres grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des plantations arbustives et/ou arborescentes La sécurisation des modes doux L'insertion des arrêts de transports en commun dans l'espace et leur aménagement Une attention à la sécurité routière et à la limitation de vitesse selon les possibilités <p>Phase 1 : identifier les zones à travailler Phase 2 : réalisation de l'étude et identification des opportunités de mise en œuvre Exemple : rue de la Burdinale et de la route de l'état (N 652)</p>					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supracommunale	Ponctuelle	Usagers de la route, Communes, visiteurs	PNBM/SPW MI	Gestionnaires de voiries (Communes, commissaire voyer), CGT, TEC	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
PCM Héron, Circulaire ministérielle sur la gestion des espaces paysagers sur les infrastructures régionales			Valorisation du temps travail de la chargée de mission du Parc naturel		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
3.1.3. Aménagement des entrées villageoises 3.1.4. Amélioration et aménagement des paysages bâtis traversés par des nationales			Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectif opérationnel B, projets B1, B3		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Gestion		Complémentaire		Nombre d'études réalisées	

Action 10.		Identification et valorisation des éléments paysagers aux alentours du RAVeL			Priorité 1
DESCRIPTION					
<p>Une série d'éléments à valeur patrimoniale, architecturale, naturelle, d'intérêt paysager, se situent à proximité du RAVeL et méritent une valorisation entre autres par le dégagement de la végétation, la pose de panneau informatif ou autre. Le RAVeL, élément structurant du territoire, serait ainsi renforcé.</p> <p>Phase 1 : Identification des éléments paysagers et des cônes de vue potentiels – phase réalisée par le PNBM. Une partie du travail a déjà été réalisée en 2020 avec le SPW MI dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme pour la réfection du RAVeL. Les ouvertures paysagères, l'entretien d'arbres et des plantations seront effectuées selon le délais de mise en œuvre du permis et après son obtention.</p> <p>Phase 2 : Valorisation des éléments marqueurs du paysage autour du valeur par exemple à l'aide de la réalisation d'ouvertures dans la végétation, de la mise en place d'un accès vers l'élément paysager à partir du RAVeL, ou d'une autre manière définie en concertation avec le propriétaire concerné. Cette seconde phase sera réalisée par les propriétaires fonciers et les gestionnaires de voiries concernés sur la base des conseils du PNBM.</p> <p>Intégration de la mise en valeur des éléments paysagers et naturel dans le projet régional de connexion entre les RAVeL127 et Mosan.</p>					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supracommunale	Continue	Visiteurs, citoyens	PNBM/SPW MI/Communes	CGT, FTPL, gestionnaire du cours d'eau, propriétaires privés	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
Analyse de terrain, action 55			Subsides CGT, Gestionnaires de voiries, à déterminer		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
<p>4.1.2. Création d'une connexion entre le RAVeL existant avec celui de la Meuse respectueuse des paysages et des éléments écologiques</p> <p>4.3.3. Valorisation des éléments paysagers depuis le RAVeL</p> <p>4.3.4. Connaissance et mise en exergue des paysages remarquables pour contribuer à l'attractivité du territoire tant pour les habitants que pour les visiteurs</p>			<p>Axe 2, aménagement du territoire - patrimoine rural – paysage, objectif opérationnel 2, projets B3, C2</p> <p>Axe 3, tourisme, objectif stratégique 1, projet A1</p>		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Aménagement		Phare		Nombre d'éléments valorisés	



VERSION DU
30/11/2021

Action 11.		Intégration d'un volet paysager dans le partenariat pour la gestion du rocher du Château de Moha			Priorité 2
DESCRIPTION					
Ce projet émane d'une demande de l'asbl du Château de Moha pour ajouter un volet paysager au partenariat existant entre le Parc naturel et la Château de Moha pour la gestion du rocher.					
Le Château de Moha souhaite mettre en évidence la tour du château afin de la rendre visible et de l'identifier dans le paysage de la vallée.					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Locale	Ponctuelle	Visiteurs, habitants	Château de Moha	PNBM	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
Convention de gestion des abords entre le château de Moha et le Parc naturel			Valorisation du temps travail des chargés de mission du Parc naturel		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
1.3.1. Renforcement de l'attractivité/identité du Parc naturel par la mise en valeur des atouts écologiques, géologiques, hydrographiques, patrimoniaux, paysagers et historiques			Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectifs opérationnels A et C, projets A3, C1		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Gestion		Complémentaire		Modification du plan de gestion du rocher et application des recommandations paysagères	

Structuration des transitions paysagères par les ligneux champêtres

Action 12.		Réalisation d'un schéma des recommandations de plantation de ligneux champêtres, selon les lignes de force paysagères et la biodiversité à l'échelle globale du PNBM			Priorité 1
DESCRIPTION					
<p>Dans le cadre des nombreux projets de plantation en cours à diverses échelles territoriales (Région : 4000km de haie, Braives : 50km de haies), le Parc naturel souhaite attirer l'attention des auteurs de projets sur les spécificités de son territoire. Cette brochure se veut être un outil de sensibilisation à destination de tout « planteur ». La diversité des faciès, milieux et paysages du territoire nécessite une réponse appropriée à chaque espace selon les enjeux rencontrés. La brochure proposera des recommandations pour chaque espace paysager afin d'implanter les ligneux champêtres en harmonie avec le paysage environnant et en prenant en compte le contexte écologique et agricole local.</p>					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supracommunale	Ponctuelle	Région, Communes (élus et ouvriers), planteurs, entreprises de parcs et jardins	PNBM	CST	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
Analyse contextuelle, cartes, réseau écologique			Valorisation du temps travail des chargés de mission du PNBM et fonds propres du PNBM		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
<p>1.1.1. Maintien du caractère ouvert du plateau agricole hesbignon et mise en valeur des vues longues et dégagées de ces paysages dits en openfield tout en développant son maillage écologique</p> <p>1.2.1. Sur les versants doux et boisés, développement d'une transition douce paysagère et écologique entre le plateau agricole et le fond de vallée</p> <p>2.2.1. Préservation, gestion, développement de la biodiversité et de la structure des réseaux écologiques qui structurent eux-mêmes les paysages</p> <p>2.2.2. Préservation et développement des mesures favorables à l'environnement et à la biodiversité des paysages du plateau agricole hesbignon tout en maintenant leur caractère ouvert lié à leur contexte culturel, historique et identitaire</p>			<p>Axe 1, patrimoine naturel – ligneux champêtres, objectifs opérationnels A et B, projets A2, B1, B2</p> <p>Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectif opérationnel C, projets C1</p>		
			CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		
			Gestion		
			TYPE D'ACTION	INDICATEUR D'EVALUATION	
			Phare	Publication et nombre de brochures diffusées	



VERSION DU
30/11/2021

Action 13.	Restauration, entretien et valorisation du patrimoine naturel arboré et des ligneux champêtres			Priorité 1
DESCRIPTION				
<p>En parallèle à la plantation de nouveaux ligneux champêtres, restaurer et entretenir le patrimoine naturel arboré et arbustif existant reste une priorité du Parc naturel. Cette action soutient les projets en cours tels que la fiche saule du GAL pour l'entretien de saules têtards situés sur le domaine public, l'entretien de vergers par l'équipe technique du PNBM, la formation sur le cycle fruitier, etc.</p> <p>Les alignements d'arbres, les saules têtards, les arbres isolés, les bosquets, les vergers font partie des ligneux champêtres.</p> <p>Exemples d'actions pour valoriser le patrimoine arboré :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Valorisation des arbres remarquables par la diffusion de la liste et/ou en ajoutant leur localisation sur la webgis du PNBM b. Identification participative (citoyens et Communes) de nouveaux arbres remarquables et mise à jour de la liste actuelle 				
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES
Supracommunale	Continue	Communes, habitants	PNBM/Communes	Village du saule, DNF, propriétaires privés
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)	
PCDR (Braives)			Région, Communes, Fond propre (conservation de la nature) PNBM : projet ligneux champêtres si concrétisé	
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION	
<p>1.3.1. Renforcement de l'attractivité/identité du Parc naturel par la mise en valeur des atouts écologiques, géologiques, hydrographiques, patrimoniaux, paysagers et historiques</p> <p>2.2.1. Préservation, gestion, développement de la biodiversité et de la structure des réseaux écologiques qui structurent eux-mêmes les paysages</p> <p>2.2.2. Préservation et développement des mesures favorables à l'environnement et à la biodiversité des paysages du plateau agricole hesbignonn tout en maintenant leur caractère ouvert lié à leur contexte culturel, historique et identitaire</p>			<p>Axe 1, patrimoine naturel – ligneux champêtres, objectifs opérationnels A et B, projets A2, A4, B2</p> <p>Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectif opérationnel C, projets C2</p>	
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION
Gestion		Phare		Nombre de ligneux entretenus

Action 14.		Préservation, entretien et redéveloppement du bocage intra villageois et de la frange rurale			Priorité 1
DESCRIPTION					
<p>Cette action complète les actions 12 et 13 et est déjà en cours sur le territoire. Le Parc naturel souhaite encourager la préservation, l'entretien et de le développement du bocage intra villageois, et surtout, encourager le développement de la frange rurale par des plantations.</p> <p>a. Action d'aménagement pour la frange rurale : Plantation de haies et de vergers dans et en bordure des villages – phase réalisée par les Communes, le PNBM, les citoyens, les agriculteurs</p> <p>b. Action de sensibilisation pour le bocage intra villageois : Rédaction d'une fiche explicative sur le bocage intra villageois - phase réalisée par le PNBM</p>					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supracommunale	Continue	Communes, citoyens	PNBM, Communes	DNF, citoyens, agriculteurs	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
PNBM : commande groupée, réseau écologique Cartes anciennes (s'inspirer entre autres des paysages traditionnels/historiques (fin 18e, carte Ferraris), schéma action 12 , projet bravois trame verte et bleue, orthophotos			Subvention régionale pour les plantations, appel à projet Biodiversité, MAEC (frange rurale villageoise en zone agricole)		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
1.1.3. Sur les versants doux, préservation et développement harmonieux de l'enveloppe villageoise 1.2.1. Sur les versants doux et boisés, développement d'une transition douce paysagère et écologique entre le plateau agricole et le fond de vallée 1.3.1. Renforcement de l'attractivité/identité du Parc naturel par la mise en valeur des atouts écologiques, géologiques, hydrographiques, patrimoniaux, paysagers et historiques			Axe 1, patrimoine naturel – ligneux champêtres, objectifs opérationnels A et B, projets A2, A3, A4, B1, B2 Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectif opérationnel C, projets C2		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Sensibilisation - Aménagement		Complémentaire Publication de sensibilisation et d'information		Nombre de ligneux entretenus Nombre de ligneux plantés Diffusion de la fiche sur le bocage	

Action 15.		Gestion et aménagement appropriés des abords des chemins			Priorité 1
DESCRIPTION					
<p>Cette action englobe plusieurs éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La plantation d'arbres à des carrefours de chemins (l'arbre assurera une fonction de repère dans l'espace, surtout dans les paysages ouverts du plateau agricole), - La plantation de haies ou de tronçons de haie en bordure de chemin (objectifs multiples : paysager, écologique, climatique), - La gestion des bords de routes et des chemins fleuris (objectif : favoriser la diversité des avant-plans paysagers). <p>Prendre en compte le schéma des recommandations de plantation de ligneux (action 12) pour déterminer judicieusement les localisations des plantations. Prendre également en compte la sécurité routière à savoir la visibilité depuis le point de vue du piéton ou du conducteur aux carrefours entre un chemin et une voirie. Les plantations pourraient faire l'objet d'une participation citoyenne.</p> <p>Cette action sera mise en œuvre par les Communes sous réserve d'une étude de faisabilité de leur part (ressources humaines pour la plantation et l'entretien, budget).</p>					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supra communale et/ou Communale	Continue	Tous	Communes	PNBM	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
<p>Schéma des recommandations de plantation de ligneux (action 12), commande groupée PNBM, MAEC</p> <p>Projet régional 4000km de haie, projets bravois (plantation de 50km de haie et trame verte et bleue)</p>			<p>Subvention régionale pour les plantations, MAEC, fonds communaux, appel à projet Biodiversité</p> <p>PNBM : projet ligneux champêtres si concrétisé</p>		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION	CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE	
<p>2.2.1. Préservation, gestion, développement de la biodiversité et de la structure des réseaux écologiques qui structurent eux-mêmes les paysages</p> <p>2.2.2. Préservation et développement des mesures favorables à l'environnement et à la biodiversité des paysages du plateau agricole hesbignonn tout en maintenant leur caractère ouvert lié à leur contexte culturel, historique et identitaire</p>			<p>Axe 1, ligneux champêtres, objectifs opérationnels A et B, projets A2, A3, B1</p>	<p>Aménagement</p>	
			TYPE D'ACTION	INDICATEUR D'EVALUATION	
			Phare	<p>Nombre de conseil du PNBM pour les plantations</p> <p>Nombre de plant commandé /Nombre de mètre planté</p>	

Structuration locale par les spécificités paysagères géologiques :

Action 16.		Rédaction d'une brochure pour comprendre la formation des paysages du territoire grâce à la géologie et à la géomorphologie			Priorité 3
DESCRIPTION					
<p>Cette action vise surtout à compléter le diagnostic de la charte paysagère, pour le moment pauvre en informations sur la formation géologique des paysages du territoire. Une fois les documents collectés et la synthèse scientifique rédigée pour la prochaine charte paysagère, le Parc naturel propose de rédiger une brochure grand public pour découvrir l'histoire géologique du territoire grâce à plusieurs sites géologiques. Cette brochure pourrait être distribuée lors de balade géologique guidées par les CNB.</p> <p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Curiosité géologique des plaines et bocages de Vendée (lien internet) <p>Objectif : Valoriser la richesse géologique du Parc naturel en révélant la pierre, les roches et les affleurements dans les paysages</p>					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supracommunale	Ponctuelle	Citoyens, visiteurs, guides naturels	PNBM	CNB, université de Liège (à confirmer), service géologique du SPW	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
Cartographie, documentation sur la géologie et mémoires de stagiaires dont Thibaud Dupuis			Valorisation du temps travail de la chargée de mission Recherche de financement pour la publication		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
1.3.1. Renforcement de l'attractivité/identité du Parc naturel par la mise en valeur des atouts écologiques, géologiques, hydrographiques, patrimoniaux, paysagers et historiques			Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectifs opérationnels A et C, projets A3, C1		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Sensibilisation		Complémentaire		Rédaction de la synthèse scientifique pour la future charte paysagère Rédaction de la brochure	



Action 17.		Création d'un parcours géologique sur le territoire à l'aide d'une brochure (parcours autonome)			Priorité 3
DESCRIPTION					
<p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sentier Géologique et Pédologique en Province de Namur : Freyr – (lien internet) <p>Action à mettre en place selon les opportunités.</p>					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supracommunale	Continue	Communes, habitants, visiteurs	PNBM	CNB, université de Liège (à confirmer), château de Moha	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
Cartographie, documentation sur la géologie et mémoires de stagiaires			CGT		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
1.3.1. Renforcement de l'attractivité/identité du Parc naturel par la mise en valeur des atouts écologiques, géologiques, hydrographiques, patrimoniaux, paysagers et historiques			Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectifs opérationnels A et C, projets A3, C1		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Sensibilisation		Complémentaire		Réalisation de la brochure	

Action 18.		Identification d'affleurements à valoriser			Priorité 3
DESCRIPTION					
<p>Cette action vise à rendre visibles des affleurements dans le paysage par exemple en supprimant la végétation qui les recouvre.</p> <p>Phase 1 : Identification des affleurements à dégager de la végétation – phase portée par le PNBM</p> <p>Exemples de critères de sélection : affleurements qui contribuent à la compréhension de l'histoire géologique du Parc naturel, à l'histoire culturelle et urbanistique du territoire, accessibilité, visibilité</p> <p>Phase 2 : Mise en place de partenariat(s) avec les propriétaires dans le but d'entretenir et de dégager des affleurements – phase impulsée par le PNBM et mise en œuvre par les propriétaires fonciers</p>					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supracommunale	Continue	Visiteurs, habitants	PNBM	CNB, propriétaires fonciers, Communes (ouvriers communaux), propriétaires privés	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
Cartographie, documentation sur la géologie et mémoires de stagiaires dont Thibaud Dupuis et visites de terrain					
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
1.3.1. Renforcement de l'attractivité/identité du Parc naturel par la mise en valeur des atouts écologiques, géologiques, hydrographiques, patrimoniaux, paysagers et historiques			Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectif opérationnel A, projet A3		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Gestion		Complémentaire		Nombre d'affleurements identifiés Nombre d'affleurements dégagés, mis en valeur dans le paysage	

Action 19.		Entretien/restauration des murs en pierre sèche et maçonnée			Priorité 3
DESCRIPTION					
<p>Animation/encadrement d'un groupe de citoyens motivés dans le but de restaurer les murs (plus spécialement dans la vallée calcaire où se trouvent de nombreux murs). L'art de la construction en pierre sèche est inscrit depuis 2018 à l'Unesco sur la liste du Patrimoine culturel immatériel. Cette action permettra de poursuivre l'action « pierres sèches » de la précédente programmation du GAL Burdinale-Mehaigne.</p> <p>Phase 1 : identification de murs en pierre à restaurer (valeur paysagère, patrimoniale, structurante + évaluer leur qualité pour la biodiversité)</p> <p>Phase 2 : mise en place de partenariat pour leur restauration</p> <p>Exemples de murs : Murs d'enceinte des cimetières et des églises, murs sur terrain public, en bord de route.</p>					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Entité paysagère	Continue	Communes, habitants	PNBM/Château de Moha	Centre de formation à la Paix Dieu, AWAP, réseau pierre sèche, Fabrique d'église, Communes, propriétaires privés	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
Publications de la précédente programmation du GAL Burdinale-Mehaigne, publications du réseau pierre sèche			Fondation Roi Baudouin – appel à projet « Vis mon village »		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
1.3.1. Renforcement de l'attractivité/identité du Parc naturel par la mise en valeur des atouts écologiques, géologiques, hydrographiques, patrimoniaux, paysagers et historiques			Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectif opérationnel C, projet C2		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Protection		Complémentaire		Création du groupe de citoyens Réalisation de l'inventaire Nombre de mètre restauré/entretenu	

Paysages industriels

Action 20.		Valorisation des sites et éléments liés au chemin de fer et au vicinal (gare, anciennes voies) dans le paysage		Priorité 3
DESCRIPTION				
<p>Le Parc naturel souhaite accompagner les Communes, la Région et la SNCB pour soutenir la valorisation historique, culturelle et paysagère des éléments construits, des voies ferrées ainsi que des abords d'anciens sites ferroviaires et vicinaux, selon les opportunités.</p> <p>Exemples de projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Extension du RAVeL vers la vallée de la Meuse (voir action 55) ▪ Réaffectation des sites d'anciennes gares démolies (ex : Huccorgne, Moha (fiche action PCDR : FP 44 (lot 2) : Aménagement d'un espace de détente et de convivialité de part et d'autre de la Meuhaigne à Moha)) ▪ Envisager la réappropriation d'anciens tracés vicinaux en cheminement doux en fonction des diverses contraintes du site ▪ Envisager la réouverture du sentier du vicinal de la vallée de la Burdinale sous certaines conditions et après une étude préalable des impacts sur la faune et la flore 				
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES
Communale	Ponctuelle	Citoyens, visiteurs	SNCB, SPW MI, Communes	PNBM
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)	
PCDR, PICM Wanze			Subsides DR, Région pour le RAVeL	
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION	
1.3.7. Valorisation des paysages industriels 4.1.2. Création d'une connexion entre le RAVeL existant avec celui de la Meuse respectueuse des paysages et des éléments écologiques			/	
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION
Aménagement		Complémentaire		Nombre d'avis remis



Action 21.		Mise en place d'un partenariat entre le Parc naturel et les exploitants carrières afin de mettre en œuvre divers projets			Priorité 1
DESCRIPTION					
<p>Parmi les trois carrières que compte le territoire, celle de Carmeuse à Moha est la plus importante et est le partenaire principal de cette action. Une première rencontre entre le Parc naturel et Carmeuse a eu lieu en juin 2021 à l'initiative du projet de la charte paysagère.</p> <p>Il ressort des échanges les pistes de projets suivants, à affiner au fil des rencontres entre le Parc naturel et Carmeuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réflexion sur le réaménagement des fosses en fin d'exploitation en vue d'intégrer les préoccupations paysagères et environnementales en collaboration avec le Parc naturel ▪ Valorisation touristique des carrières ▪ Organisation de journées de sensibilisation et d'information sur les carrières selon diverses thématiques en partenariat avec d'autres acteurs du territoire du Parc naturel ▪ Mise en place d'un observatoire photographique en ligne dans le but de suivre, dans le temps, l'évolution des paysages industriels où l'activité a cessé et l'évolution des paysages industriels en cours de modification (nivellements, plantations, etc.). ▪ Etude du devenir des voies ferrées reliant la carrière à la Meuse en lien avec l'extension du RAVeL ▪ Trame noire 					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Locale, carrière	Continue	Carriers	PNBM / Carmeuse	Château de Moha, autres carrières, autres partenaires à déterminer selon les actions	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
Life in quarries, plan paysage du bassin carrier Marquise (Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale)			Valorisation du temps travail des chargés de mission du Parc naturel autres fonds à définir avec les carriers		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
<p>1.3.7. Valorisation des paysages industriels</p> <p>2.2.3. Valorisation de l'équilibre entre l'activité extractive et les biotopes, à la fois tout au long de l'exploitation et dans le cadre de la réhabilitation programmée à son terme</p> <p>4.2.1. Information et sensibilisation des citoyens à l'activité extractive et à ses paysages industriels.</p>			<p>Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectif opérationnel A, projet A3</p> <p>Axe transversal, innovation et expérimentation</p>		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Sensibilisation - Aménagement		Complémentaire		Nombre de rencontres avec Carmeuse et les carriers + Nombre de piste d'actions réalisées	

Synthèse des actions relatives à l'amélioration de la lisibilité des structures paysagère et au renforcement de l'identité des paysages

	N°	Intitulé action	Priorité	Type action/Convention européenne du paysage	(Co)Porteur(s)
Com	1	Mise en place d'une communication sur les paysages du Parc naturel	1	Sensibilisation	PNBM
Points de vue paysagers	2	Mise en place d'un Observatoire photographique virtuel du paysage	2	Identification et qualification	PNBM
	3	Identification des points de vue méritant une protection, une gestion et une valorisation et intégration de ce travail dans une carte avec les PIP	1	Gestion	PNBM
	4	Gestion et entretien des points de vue remarquables	2	Gestion	PNBM/Communes/Région
	5	Identification participative de nouveaux points de vue paysagers	3	Identification et qualification	PNBM
	6	Aménagement de belvédères du paysage sur la crête militaire	2	Aménagement	PNBM/Terres de Meuse
Scénographie du paysage	7	Cartographie des points d'appel paysagers majeurs qui caractérisent les silhouettes villageoises et les paysages du Parc naturel et identification des points à préserver	3	Identification et qualification	PNBM
	8	Renforcement de la visibilité du PNBM depuis les routes	3	Gestion	PNBM/Gestionnaire de voirie
	9	Études de faisabilité pour l'aménagement paysager des traversées de village par une nationale (ex : rue de la Burdinale et de la route de l'état)	3	Gestion	PNBM/SPW MI
	10	Identification et valorisation des éléments paysagers aux alentours du RAVeL	1	Aménagement	PNBM/SPW MI/Communes
	11	Intégration d'un volet paysager dans le partenariat pour la gestion du rocher du Château de Moha	2	Gestion	Château de Moha
Structuration des transitions paysagères par les ligneux	12	Réalisation d'un schéma des recommandations de plantation de ligneux champêtres, selon les lignes de force paysagères et la biodiversité à l'échelle globale du PNBM	1	Gestion	PNBM
	13	Restauration, entretien et valorisation du patrimoine naturel arboré et des ligneux champêtres	1	Gestion	PNBM/Communes
	14	Préservation, entretien et redéveloppement du bocage intra villageois et de la frange rurale	1	Sensibilisation - Aménagement	PNBM, Communes
	15	Gestion et aménagement appropriés des abords des chemins	1	Aménagement	Communes



VERSION DU
30/11/2021

	N°	Intitulé action	Priorité	Type action/Convention européenne du paysage	(Co)Porteur(s)
Spécificités géologiques	16	Rédaction d'une brochure pour comprendre la formation des paysages du territoire grâce à la géologie et à la géomorphologie	3	Sensibilisation	PNBM
	17	Création d'un parcours géologique sur le territoire à l'aide d'une brochure (parcours autonome)	3	Sensibilisation	PNBM
	18	Identification d'affleurements à valoriser	3	Gestion	PNBM
	19	Entretien/restauration des murs en pierre sèche et maçonnée	3	Protection	PNBM/Château de Moha
Paysages industriels	20	Valorisation des sites et éléments liés au chemin de fer et au vicinal (gare, anciennes voies) dans le paysage	3	Aménagement	SNCB, SPWI MI, Communes
	21	Mise en place d'un partenariat entre le Parc naturel et des exploitants carrières afin de mettre en œuvre divers projets	1	Sensibilisation - Aménagement	PNBM/Carmeuse

ACTIONS LIÉES À LA NATURE ET AUX PAYSAGES

Biotopes aquatiques

Biodiversité spécifique aux paysages du Parc naturel



VERSION DU
30/11/2021

Biotopes aquatiques

Action 22.		Rédaction d'une charte de bonnes pratiques pour les sites aménagés en bordure de biotopes aquatiques			Priorité 2
DESCRIPTION					
<p>Les citoyens pointent un manque de contact avec les biotopes aquatiques. Afin de répondre tant aux enjeux de préservation des biotopes qu'aux enjeux sociaux d'accès aux éléments aquatiques, la charte paysagère prévoit la rédaction d'une charte de bonnes pratiques d'aménagements en bordure de biotopes aquatiques. Elle pointerait aussi les comportements vertueux des visiteurs. Cette charte sera rédigée en priorité, avant de réaliser des aménagements, et soumise aux divers gestionnaires de cours d'eau pour validation.</p> <p>Cette charte sera transmise à tous les gestionnaires de cours d'eau. Le Parc naturel et le CRMA diffuseront ce document via leurs canaux de communication existants (ex :site web, journal, réunion d'information).</p> <p>Exemples d'aménagements : plateforme/ponton pour observer un plan d'eau ou une rivière, sentier le long d'un cours d'eau, aménagement des berges, etc.</p>					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supracommunale	Ponctuelle	Communes	CRMA	PNBM, gestionnaires des cours d'eau (Communes, Province), CST, associations de pêche, direction des cours d'eau non navigables (SPW)	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
Charte de bonne pratique/ligne de conduite			Valorisation du temps travail des chargés de mission du Parc naturel		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
<p>1.3.2. Renforcement du lien entre les citoyens et le patrimoine naturel hydrologique et mise en valeur des cours d'eau dans le paysage, comme éléments identitaires majeurs</p> <p>2.1.1 . Mise en valeur des cours d'eau tout au long des paysages bâtis et non bâtis qu'ils traversent</p> <p>2.1.2. Valorisation des paysages des vallons et de leurs ruisseaux</p>			<p>Axe 2, patrimoine naturel, objectifs opérationnels C, F, G, projets C2, F2, G1</p> <p>Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectif opérationnel C, projets C1, C2</p>		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Gestion		Complémentaire		<p>Rédaction du document</p> <p>Validation par le gestionnaire de cours d'eau</p>	

Action 23.		Création d'un guide de recommandations pour l'exploitation et le devenir des peupleraies			Priorité 2
DESCRIPTION					
<p>Les peupleraies arrivent à maturité et seraient déboisées dans la décennie. Cette étude visera à accompagner l'évolution des paysages des fonds de vallée et la gestion écologique des milieux en tenant compte de la sylviculture et du potentiel du réseau écologique. L'implication des propriétaires fonciers en amont sera nécessaire.</p> <p>Phase 1 : Réalisation d'une étude sur le devenir de cette sylviculture dans les fonds de vallée.</p> <p>Phase 2 : Information et sensibilisation des propriétaires fonciers et des Communes (ex : organisation soirée d'échanges et de présentation, envoi du guide par courrier aux propriétaires fonciers concernés).</p>					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supracommunale	Ponctuelle	Entrepreneurs (propriétaires fonciers), Communes	PNBM, Fédération des Parcs naturels wallons	CST, DNF, Communes, propriétaires fonciers	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
			Valorisation du temps travail de la chargée de mission		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
1.3.3. Préservation, gestion et composition paysagère appropriée des éléments de la structure végétale des fonds de vallée et des vallons			<p>Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectifs opérationnels A et B, projets A2, A3, B2</p> <p>Axe 3, Sylviculture et gestion forestière, objectif opérationnel 1</p>		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Sensibilisation		Complémentaire Fiche d'aménagement		Réalisation du guide Nombre de personnes sensibilisées	

Action 24.		Réalisation d'un inventaire de terrain des sites propices à une mise en valeur des cours d'eau et au dégagement de vues sur l'eau. Mettre l'accent sur les points de contacts existants à savoir, les ponts, puis gérer et aménager ces espaces en respectant les biotopes			Priorité 3
DESCRIPTION					
<p>Cette action répondra au besoin des citoyens de retrouver des points de contact visuels, physiques ou suggestifs avec les éléments hydrographiques du territoire. La charte des bonnes pratiques (action 22) pour les sites aménagés en bordure de biotopes aquatiques guidera la gestion et l'aménagement des sites choisis.</p> <p>Exemples d'accès ponctuels : ponts, places, nouvelles plateformes d'observation des biotopes aquatiques et des paysages de fond de vallée</p> <p>Phase 1 : inventaire, cartographie et diagnostic des points de contact, en priorité, les ponts</p> <p>Phase 2 : sélection des lieux potentiels à aménager et à gérer et définir la manière de valoriser les cours d'eau</p> <p>Phase 3 : gestion et aménagement</p>					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Entité paysagère	Ponctuelle	Tous	PNBM	CRMA, gestionnaires des cours d'eau (Communes, Province, Région)	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
Charte de bonne pratique, inventaire du CRMA, PCDR			Appel à projet, budget du gestionnaire de cours d'eau à déterminer		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION /		
<p>1.3.2. Renforcement du lien entre les citoyens et le patrimoine naturel hydrologique et mise en valeur des cours d'eau dans le paysage, comme éléments identitaires majeurs</p> <p>2.1.1. Mise en valeur des cours d'eau tout au long des paysages bâtis et non bâtis qu'ils traversent</p> <p>2.1.2. Valorisation des paysages des vallons et de leurs ruisseaux</p>			CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		
			Gestion		
			TYPE D'ACTION	INDICATEUR D'EVALUATION	
			Complémentaire	Réalisation des phases	

Action 25.		Sensibilisation à la restauration paysagère et écologique des cours d'eau dans leurs portions artificialisées		Priorité 3	
DESCRIPTION					
<p>Cette action répondra au besoin des citoyens de retrouver des points de contact visuels, physiques ou suggestifs avec les éléments hydrographiques du territoire. Dans le cadre de ce programme d'actions, l'objectif est d'abord de sensibiliser les acteurs liés aux cours d'eau à la restauration paysagère et écologique. Dans le futur, nous pourrions envisager de supprimer des cunettes, réouvrir des cours d'eau canalisés, d'aménager des abords des cours d'eau selon les opportunités.</p> <p>De manière générale, il s'agirait de restaurer la naturalité de cours d'eau dans les portions artificialisées (cunettes, gabions, cours d'eau voutés, etc.) afin de contribuer à une gestion plus durable du territoire pour faire face aux épisodes de pluies intenses. Les paysages bâtis et non bâtis traversés par des cours d'eau restaurés gagneraient en qualité.</p> <p>Exemples : Burdinale à Warêt l'Evêque (pré-accord du Collège de Héron pour une réalisation à long terme moyennant que chaque logement à proximité du ruisseau soit équipé d'une station d'épuration individuelle), ruisseau du Boland à Ville-en-Hesbaye, cunettes dans les zones boisées.</p>					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Locale	Continue	Citoyens	CRMA	PNBM, Communes, propriétaires privés, citoyens	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
			Appel à projet		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
<p>1.3.2. Renforcement du lien entre les citoyens et le patrimoine naturel hydrologique et mise en valeur des cours d'eau dans le paysage, comme éléments identitaires majeurs</p> <p>2.1.1. Mise en valeur des cours d'eau tout au long des paysages bâtis et non bâtis qu'ils traversent</p> <p>2.1.2. Valorisation des paysages des vallons et de leurs ruisseaux</p> <p>3.3.1. Sauvegarde des zones humides et gestion durable des prairies inondables</p>			Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectifs opérationnel B, projet B1		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Sensibilisation		Complémentaire		Nombre de mètre restauré	



VERSION DU
30/11/2021

Action 26.		Valorisation historique et paysagère des confluences principales			Priorité 3
DESCRIPTION					
Mise en valeur des confluences à l'aide de panneau intégré dans le paysage, d'un entretien de la végétation, par des accès ponctuels, etc.					
a. Confluence Mehaigne-Burdinale : <ul style="list-style-type: none"> ▪ mise en place d'une convention avec le propriétaire du Moulin de Huccorgne pour accéder ponctuellement au site par exemple lors d'événements – priorité 3 ▪ réalisation d'un panneau didactique à poser hors propriété privée (histoire site du moulin de Huccorgne, photos anciennes, aspect géologique, info CRMA) – priorité 1 car pourrait être réalisé rapidement 					
b. Confluence Fosseroule-Mehaigne : dégagement de la strate arborescente – priorité 3					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Locale	Ponctuelle	Citoyens, visiteurs	PNBM	CRMA, gestionnaires de cours d'eau, propriétaires privés	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
Documents historiques, cartes			Appel à projet, fonds du gestionnaire de cours à déterminer		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
1.3.1 Renforcement de l'attractivité/identité du Parc naturel par la mise en valeur des atouts écologiques, géologiques, hydrographiques, patrimoniaux, paysagers et historiques			Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectifs opérationnels A et C, projets A3, C1		
1.3.2. Renforcement du lien entre les citoyens et le patrimoine naturel hydrologique et mise en valeur des cours d'eau dans le paysage, comme éléments identitaires majeurs			CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		
2.1.1. Mise en valeur des cours d'eau tout au long des paysages bâtis et non bâtis qu'ils traversent			TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION
2.1.3. Valorisation du paysage des confluences principales			Complémentaire		Nombre de site concerné

Action 27.		Sensibilisation à l'entretien de la ripisylve en s'appuyant sur la diffusion et la mise en œuvre du guide sur la gestion de la ripisylve			Priorité 3
DESCRIPTION					
<p>Cette action vise à sensibiliser les gestionnaires de cours d'eau et les propriétaires privés à la protection des berges et des paysages de fond de vallée par le recul des activités humaines des berges afin de favoriser leur naturalité et la succession végétale qui l'accompagne. En outre, cette sensibilisation visera aussi à insister sur les différents services fournis par la ripisylve tel que le maintien des berges, la création d'une liaison écologique et la lecture du paysage, etc.</p> <p>Exemple de moyen pour concrétiser cette action :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation de concertations avec les propriétaires concernés ▪ Organisation de formation avec les services environnement/travaux des Communes en partenariat avec les gestionnaires provinciaux et régionaux des cours d'eau <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gérer et entretenir la ripisylve qui signale le passage de l'eau dans le paysage ▪ Favoriser la renaturation de la berge et du cordon rivulaire pour que la végétation apparaisse ▪ Favoriser une restauration naturelle de la ripisylve 					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supracommunale	Continue	Gestionnaires de cours d'eau, propriétaires privés	CRMA	PNBM, gestionnaires des cours d'eau (Communes, Province), propriétaires privés, direction des cours d'eau non navigable (SPW)	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
Guide de gestion des ripisylves			A déterminer avec les gestionnaires de cours d'eau		
ENJEU(X) LIÉ(S)		LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE	
1.3.3. Préservation, gestion et composition paysagère appropriée des éléments de la structure végétale des fonds de vallée et des vallons 2.1.1. Mise en valeur des cours d'eau tout au long des paysages bâtis et non bâtis qu'ils traversent 2.1.2. Valorisation des paysages des vallons et de leurs ruisseaux		Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectifs opérationnels A, C, projets A3, C1, C2		Sensibilisation	
TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION			
Complémentaire		Nombre d'actions de sensibilisation organisées + Nombre de personnes sensibilisées			



Biodiversité spécifiques aux paysages du Parc naturel

Action 28.		Appropriation et adoption par les Conseils communaux du futur règlement sur la nature de la Fédération des Parcs naturels wallons			Priorité 1
DESCRIPTION					
<p>La Fédération des Parcs naturels wallons a rédigé un projet de règlement sur la nature que le Parc naturel a transmis aux services urbanisme communaux. Ce texte vise la protection de la végétation et se veut complémentaire à la loi sur la conservation de la nature et au Code du Développement Territorial. Les communes pourront le moduler selon leurs besoins pour se l'approprier.</p> <p>Ce projet de règlement s'inspire du règlement sur la conservation de nature de la Commune de Thuin, disponible en ligne.</p> <p>Il ressort de la présentation du programme d'actions aux Collèges communaux, de travailler sur un règlement à l'échelle supra communale et non communale pour renforcer la portée de ce projet de règlement et sa cohérence territoriale.</p> <p>Cette actions sera complétée par la diffusion de ce règlement par exemple en publiant un article à ce sujet dans les bulletins communaux.</p>					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supra communale	Ponctuelle	Citoyens	Communes	PNBM, Fédération des Parcs naturels wallons, UVCW	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
Projet de règlement sur la nature rédigé par la Fédération des Parcs naturels wallons			/		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
<p>2.2.1. Préservation, gestion, développement de la biodiversité et de la structure des réseaux écologiques qui structurent eux-mêmes les paysages</p> <p>2.2.2. Préservation et développement des mesures favorables à l'environnement et à la biodiversité des paysages du plateau agricole hesbignon tout en maintenant leur caractère ouvert lié à leur contexte culturel, historique et identitaire</p>			<p>Axe 1, réseau écologique, objectifs opérationnels B et D, projets B1, D2</p> <p>Axe 1, ligneux champêtres, objectifs opérationnels A et B</p> <p>Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectif opérationnel B, projet B2</p>		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'ÉVALUATION	
Protection		Complémentaire		Adoption du règlement après modification éventuelle par les Communes	

Action 29.		Restauration paysagère et écologique de lisières forestières selon le principe de lisière étagée		Priorité 3
DESCRIPTION				
<p>Cette action contribuera à créer une transition paysagère entre les paysages fermés boisés et les paysages agricoles ouverts à l'aide de la végétation. Outre la transition dans le paysage, le but est aussi de créer une transition entre les milieux forestiers et agricoles ou entre le milieu forestier et le village, grâce à l'aménagement de plusieurs strates de végétation. De plus, cette action répond à un objectif précis du plan de gestion. Plusieurs formes d'aménagements pourront concrétiser cette lisière étagée comme par exemple : bande boisée, verger, haie, bande enherbée, bande fleurie.</p>				
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES
Locale	Continue	Tous	PNBM	Propriétaires privés des boisements, DNF, agriculteurs, Communes, la Cellule d'appui et la forêt privée wallonne
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)	
Plan de gestion du PNBM, cartographie du réseau écologique, MAEC, Natura 2000, Life BNIP			PwDR	
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION	
<p>1.1.2. Préservation des versants pentus boisés, du caractère fermé de ces vallées et de l'ambiance vallonnée intime qui s'en dégage</p> <p>1.2.2. Maintien des caractéristiques et de la spécificité des relations entre certaines entités paysagères</p> <p>2.2.1. Préservation, gestion, développement de la biodiversité et de la structure des réseaux écologiques qui structurent eux-mêmes les paysages</p> <p>2.2.2. Préservation et développement des mesures favorables à l'environnement et à la biodiversité des paysages du plateau agricole hesbignon tout en maintenant leur caractère ouvert lié à leur contexte culturel, historique et identitaire</p>			Axe 3, sylviculture et gestion forestière, objectif opérationnel B, projet B1	
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION
Aménagement		Complémentaire		Nombre de mètre linéaire de lisière restaurée

Action 30.		Ajout d'un volet paysager à la gestion intégrée des bassins d'orage (biodiversité et paysage)			Priorité 3
DESCRIPTION					
<p>Cette action concerne tous les bassins d'orage du territoire. Notons que ceux aménagés sur le plateau agricole assurent un rôle de point de repère paysager grâce à leur végétation.</p> <p>Il s'agit de conseils paysager pour améliorer la gestion des bassins d'orage comme par exemple des plantations, du débroussaillage, la réalisation d'un aménagement paysager des berges, etc.</p>					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Locale	Ponctuelle	Gestionnaire des bassins d'orage	PNBM/Fédération des Parcs naturels	Communes, propriétaires fonciers des bassins d'orage, SPW MI, SPW ARNE, CRMA	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
PCDN Braives, réseau écologique, projet du Parc naturel du pays des Collines (végétalisation des bassins d'orage)			Appel à projet BiodiverCité, budget à déterminer (Province, Commune, etc.)		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
2.2.2. Préservation et développement des mesures favorables à l'environnement et à la biodiversité des paysages du plateau agricole hesbignon tout en maintenant leur caractère ouvert lié à leur contexte culturel, historique et identitaire			Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectif opérationnel A, projet A3		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Sensibilisation		Complémentaire		Nombre de bassins concernés	

Synthèse des actions relatives à la nature et aux paysages

	N°	Intitulé action	Priorité	Type action/Convention européenne du paysage	(Co)Porteur(s)
Biotopes aquatiques	22	Rédaction d'une charte de bonnes pratiques pour les sites aménagés en bordure de biotopes aquatiques	2	Gestion	CRMA
	23	Création d'un guide de recommandations pour l'exploitation et le devenir des peupleraies	2	Sensibilisation	PNBM/Fédération Parcs naturels
	24	Réalisation d'un inventaire de terrain des sites propices à une mise en valeur des cours d'eau et au dégagement de vues sur l'eau. Mettre l'accent sur les points de contacts existants à savoir, les ponts, puis gérer et aménager ces espaces en respectant les biotopes	3	Gestion	PNBM
	25	Sensibilisation à la restauration paysagère et écologique des cours d'eau dans leur portions artificialisées	3	Sensibilisation	CRMA
	26	Valorisation historique et paysagère des confluences principales	3	Gestion	PNBM
	27	Sensibilisation à l'entretien de la ripisylve en s'appuyant sur la diffusion et la mise en œuvre du guide sur la gestion de la ripisylve	3	Sensibilisation	CRMA
	Biodiversité spécifique aux paysages du Parc naturel	28	Appropriation et adoption par les Conseils communaux du futur règlement sur la nature de la Fédération des Parcs naturels wallons	1	Protection
29		Restauration paysagère et écologique de lisières forestières selon le principe de lisière étagée	3	Aménagement	PNBM
30		Ajout d'un volet paysager à la gestion intégrée des bassins d'orage (biodiversité et paysage)	3	Sensibilisation	PNBM/Fédération Parcs naturels

VERSION DU
30/11/2021



ACTIONS LIÉES AU CADRE DE VIE

Outils d'aménagement du territoire
Morphologie et développement des villages
Patrimoine bâti et petit patrimoine
Activités économiques et infrastructures
Adaptation aux changements climatiques



VERSION DU
30/11/2021

Action transversale

Action 31.	Participation au suivi et à la mise en place d'outils communaux d'aménagement du territoire tels que définis dans le CoDT			Priorité 1
DESCRIPTION				
<p>Le Parc naturel souhaite participer à la révision et à la création des outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme communaux en participant aux comités de suivis, en se rendant sur le terrain pour sensibiliser à la prise en compte du paysage dans les outils, en remettant des avis et des conseils, etc.</p> <p>Outils visés : SDP, SDC, SOL, Guide Communal d'Urbanisme, modification du plan de secteur,...</p> <p>En 2021, la Commune de Wanze a sollicité le Parc naturel dans la cadre de la révision du SOL Bergère. La Commune de Burdinne a l'intention de se doter d'un SDC et a sollicité le Parc naturel pour intégrer le Comité de suivi.</p>				
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES
Communale	Récurrente	Communes, Région	PNBM	Communes, Région, bureau d'études agréés
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)	
Charte paysagère			Valorisation du temps travail de la chargée de mission du Parc naturel	
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION	
<p>3.1.1. Gestion et accompagnement de l'urbanisation et de l'étalement de l'habitat</p> <p>3.1.2. Gestion des limites villageoises en restructurant une auréole villageoise</p>			Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectif opérationnel B, projet B1	
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION
Sensibilisation		Complémentaire		Sollicitation des Communes et de la Région

Action 32.		Réalisation et adoption d'une cartographie indicative des zones urbanisables sensibles			Priorité 2
DESCRIPTION					
<p>Le CREAT a élaboré une carte de sensibilité paysagère du plan de secteur pour le territoire du Parc naturel. Cette carte pourrait être complétée par l'ajout des données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les zones inondables (sensibilité paysagère à proximité des cours d'eau), - la structure écologique principale, - les zones agricoles à préserver, - les lignes de crêtes, les thalweg (ligne de fond de vallée) et les lieux en belvédère à préserver de l'urbanisation, - les zones à fortes pentes <p>Il s'agirait de zones où l'urbanisation est déconseillée. Cette carte pourrait être adoptée par les Communes en tant qu'outil indicatif. Le Schéma de Développement Communal reste l'outil le plus utile auquel ces zones sensibles devraient être intégrées. Parmi les zones sensibles urbanisables, citons les « dents creuses » à conserver pour raison écologique et paysagère (espaces de respiration dans le tissu bâti).</p>					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supracommunale	Ponctuelle	Communes, citoyens, élus	PNBM	Communes, UVCW, Fédération des Parcs naturels wallons	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
SDC, PS, cartographie, réseau écologique, analyse paysagère			Valorisation du temps travail des chargés de mission du Parc naturel		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
3.1.1. Gestion et accompagnement de l'urbanisation et de l'étalement de l'habitat 3.1.2. Gestion des limites villageoises en restructurant une auréole villageoise 3.3.1. Sauvegarde des zones humides et gestion durable des prairies inondables			Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectif opérationnel B, projet B2		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Gestion		Complémentaire		Réunions de travail + finalisation carte	



VERSION DU
30/11/2021

Outils d'aménagement du territoire

Action 33.		Rédaction d'une liste précise des éléments pour lesquels solliciter préalablement l'avis du Parc naturel et diffusion			Priorité 1
DESCRIPTION					
<p>Par cette action, le Parc naturel souhaite devenir un partenaire de choix avec les initiateurs/auteurs du projet afin d'étudier, de préférence en amont, le contexte paysager du projet et d'identifier l'implantation la plus judicieuse au regard de son apport dans la lecture du paysage et des intentions de l'auteur de projet.</p> <p>Dans un second temps, la chargée de mission sensibilisera la Région wallonne à solliciter l'avis du Parc naturel pour ces demandes de permis. Exemples de structures verticales : arbres isolés et alignés, traceurs solaires, grand et petit éolien, antennes de télécommunication, cabines électriques, etc.</p>					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supracommunale	Ponctuelle	Communes, Région, demandeurs de permis, entrepreneurs, citoyens	PNBM	Communes, Région, propriétaires	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
Lignes de conduite du PNBM (éolien, miscanthus, etc.)			Valorisation du temps travail de la chargée de mission		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
1.1.7. Insertion des éléments verticaux végétaux et bâtis respectueuse du contexte paysager			Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectif opérationnel B, projet B2		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Aménagement		Complémentaire Fiche d'aménagement		Réalisation	

Action 34.		Réalisation de fiches de recommandations pour un développement harmonieux du village selon différents thèmes			Priorité 3
DESCRIPTION					
Trois types d'espaces villageois feront l'objet de fiche de recommandations afin d'améliorer la qualité du cadre de vie et les paysages.					
a. Thème 1 : La zone franche entre les paysages agricoles et les villages Comment traiter la transition entre l'espace bâti et non bâti ? Quels aménagements prévoir ?					
b. Thème 2 : L'aménagement des entrées de village Ce guide répondra aux questionnements suivants : Comment assurer la transition paysagère entre la voirie et la rue de village ? Quelle mise en scène de l'espace privilégié pour marquer l'entrée/la sortie du village dans le paysage ? Comment implanter les constructions ? Quels aménagements favoriser ?					
c. Thème 3 : L'aménagement des jardins au sein des villages Fiche pour aborder les types de clôtures, la perméabilité visuelle des jardins en contact avec le grand paysage, etc.					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supracommunale	Ponctuelle	Communes, citoyens	PNBM	Communes, CCATM	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
			Valorisation du temps travail de la chargée de mission du Parc naturel		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
3.1.1. Gestion et accompagnement de l'urbanisation et de l'étalement de l'habitat 3.1.2. Gestion des limites villageoises en restructurant une auréole villageoise 3.1.3. Aménagement des entrées villageoises 3.1.5. Insertion du bâti et aménagement de ses abords respectueux des paysages bâtis et non bâtis			Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectif opérationnel B, projets B1, B2		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Gestion		Complémentaire + Fiche aménagement		Réalisation des fiches	



VERSION DU
30/11/2021

Action 35.		Conseils paysagers et urbanistiques		Priorité 1
DESCRIPTION				
<p>Dans l'optique d'une démarche de travail en amont des projets, cette fiche regroupe une série de cas dans lesquels le Parc naturel pourrait proposer des conseils aux acteurs du territoire. Cas identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ aménagement d'espaces publics dans le cadres des PCDR ▪ demandes de permis d'urbanisme et d'urbanisation ▪ requalification de bâtiments agricoles ou industriels désaffectés ▪ mise en œuvre de SAR ▪ insertion paysagère des bâtiments et équipements agricoles existants ou à construire ▪ insertion paysagère des entreprises et des bâtiments à vocation économique de grandes dimensions (surfaces commerciales, artisanat et industries) en dehors des ZAE ▪ localisation de tout parking et son insertion dans le paysage par des aménagements appropriés ▪ implantation de ligneux dans les paysages agricoles ouverts (lutte contre les coulées boueuses, maillage écologique et paysager) ▪ emprises autoroutières sous les viaducs 				
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES
Locale	Ponctuelle	Entrepreneurs, Agriculteurs, Communes, Région	PNBM	Communes, Région (dont SPW MI), propriétaires fonciers
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)	
<p>« Conseils pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles » Dossier de recommandations de la charte paysagère, Nuancier des teintes des façades rurales (action 36)</p>			<p>Valorisation du temps travail de la chargée de mission du Parc naturel</p>	
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION	
<p>3.2.1, 3.2.2, 3.2.3, 3.3.3 (voir annexe II)</p>			<p>Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectif opérationnel B, projet B1</p>	
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION
Aménagement		Complémentaire		Nombres de projets pour lesquels le PNBM a remis des conseils paysagers et urbanistiques

Action 36.		Création d'un nuancier des teintes des façades rurales			Priorité 1
DESCRIPTION					
<p>Cette action phare de la charte paysagère est un outil demandé par les Communes. A l'échelle du paysage, le choix des teintes des matériaux de parement est capital. Il contribue tant à une insertion respectueuse de la construction ou de la rénovation d'un bien dans le paysage qu'à la préservation des diverses identités paysagères du territoire. A l'échelle du bâtiment, la création du nuancier des teintes de façades devrait être de nature à apporter une harmonie chromatique des différents composants des façades rurales (menuiseries extérieures, toitures, tonalité des sols, etc.).</p> <p>Phase 1 : Identification des teintes des matériaux de constructions qui soient en harmonie avec les paysages traditionnels et/ou les pratiques historiques.</p> <p>Phase 2 : Réalisation d'un visuel approprié.</p> <p>Phase 3 : Diffusion et sensibilisation (ex : présentation de l'outil du nuancier aux élus, aux CCATM, aux architectes, etc.)</p>					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supracommunale	Ponctuelle	Communes, citoyens, entrepreneurs, architectes	PNBM	FRW (ATEPA), CATU, Fédération des Parcs naturels wallons	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
Nuancier pour les façades de l'Ardenne centrale. Guide FRW (Territoires en vue)			Valorisation du temps travail de la chargée de mission du Parc naturel Publication : Fonds à déterminer (régionaux, européens, communaux)		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
3.1.1. Gestion et accompagnement de l'urbanisation et de l'étalement de l'habitat 3.1.5. Insertion du bâti et aménagement de ses abords respectueux des paysages bâtis et non bâtis			Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectif opérationnel B, projets B1, B2		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Gestion		Phare		Réalisation du nuancier Nombre d'utilisation du nuancier	



Action 37.		Création d'une matériauthèque			Priorité 2
DESCRIPTION					
<p>Il s'agira de collecter et de mettre en évidence des matériaux traditionnels du territoire. La matériauthèque sera un outil à finalité pédagogique et de sensibilisation pour les citoyens, les écoles, les entrepreneurs, les architectes.</p> <p>Elle permettra de valoriser le lien entre la nature du sous-sol, les matériaux de constructions et les paysages bâtis du territoire, selon les entités paysagères. Cette action est à situer en rapport avec l'action 36 au regard de l'harmonie chromatique et du génie des lieux.</p> <p>Trouver un local pour le stockage des matériaux et la mise à disposition du public (via catalogue en ligne par exemple).</p>					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supracommunale	Continue	Citoyens, écoles, entrepreneurs, architectes, Communes,	PNBM	Paix Dieux (AWAP), Château de Moha, historiens de l'art, carriers du territoire, Pierre et marbre de Wallonie, FRW (ATEPA)	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
Guide FRW (Territoires en vue), matériauthèque AWAP			Valorisation du temps travail de la chargée de mission du Parc naturel Autres fonds à déterminer		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
3.1.5. Insertion du bâti et aménagement de ses abords respectueux des paysages bâtis et non bâtis			Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectifs opérationnels A et B, projets A3, B1		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE	TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION		
Sensibilisation	Complémentaire		Réalisation		

Action 38.		Définition et identification des unités patrimoniales à intérêt paysager, puis réalisation d'une cartographie informative à faire valider par les Collèges et à diffuser aux citoyens			Priorité 3
DESCRIPTION					
<p>Une unité patrimoniale correspond à une unité spatiale homogène de constructions de typologie rurale traditionnelle qui présentent un intérêt culturel et/ou identitaire, historique, esthétique, paysager, structurant, tels que les moulins, les censes, les châteaux, les fermes châteaux, les églises, les chapelles, les gares, les anciennes sucreries, les tumuli y compris leurs abords.</p> <p>Ces unités patrimoniales auraient une valeur indicative. Leur identification permettrait d'avoir une vue globale de tout le patrimoine à intérêt paysager du territoire du Parc naturel, à la fois des monuments et sites classés et des biens inventoriés.</p> <p>Conseiller de solliciter un avis préalable auprès du Parc naturel pour tout projet relatif à une unité patrimoniale ou à proximité.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer les propriétaires privés de la valeur patrimoniale de leur bien et aide à la compréhension des décisions urbanistiques relatives à leur bien ▪ Sensibiliser les propriétaires et les citoyens à la compréhension du site, de l'histoire, du contexte du paysage bâti ▪ Soutenir les Communes pour les décisions urbanistiques liées à ces bâtiments 					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supracommunale	Ponctuelle	Citoyens, propriétaires privés, Communes	PNBM/Communes	AWAP, UCL (à confirmer)	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
Charte paysagère : protection indicative des spécificités du patrimoine, inventaire du patrimoine culturel immobilier, biens et sites classés			Valorisation du temps travail de la chargée de mission du Parc naturel		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
3.1.6. Préservation et mise en valeur de certains villages pour leurs intérêts patrimonial, architectural, paysager et d'organisation spatiale			Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectifs opérationnels A, C, projets A4, C1, C2		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Protection, identification et caractérisation		Complémentaire		Nombre d'unités patrimoniales identifiées	



VERSION DU
30/11/2021

Action 39.		Réalisation d'une fiche de synthèse sur les recommandations pour les paysages nocturnes sur la base de l'étude du DEMNA		Priorité 3	
DESCRIPTION					
<p>Une étudiante en architecture du paysage à Gembloux, en stage au DEMNA en 2020 a rédigé son mémoire de fin d'étude sur la pollution lumineuse dans le cadre de la création d'une Trame Noire. Cette action permettrait d'amorcer une réflexion sur la trame noire écologique en y incluant l'enjeu paysager que ce soit à l'échelle de la fédération des Parcs naturels wallons ou du PNBM.</p> <p>Phase 1 : Rédaction de la fiche de synthèse – porté par le PNBM et les Communes.</p> <p>Phase 2 : Gestion du paysage nocturne -phase portée par le gestionnaire de réseau, les communes, les entreprises, les particuliers.</p> <ul style="list-style-type: none"> - conseils du Parc naturel pour l'éclairage des voiries, des enseignes lumineuse, etc., et soutien des propriétaires privés et publics et du gestionnaires du réseau d'éclairage public dans leurs démarches. - selon les opportunités, identification de points lumineux qui ont des conséquences sur la biodiversité et sur les paysages nocturnes, puis, phase de concertation afin de diminuer l'impact de ces ponts lumineux, avec l'aide des partenaires adéquats. <p>Objectif : harmoniser les paysages nocturnes</p>					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supracommunale	Ponctuelle	Communes, particuliers, commerces, gestionnaires de voirie	PNBM/Fédération Parcs naturels	DNF, DEMNA, RESA, CST	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
<p>Mémoire de Charlotte Anguerand, paysagiste (Etude de la pollution lumineuse dans le cadre de la création d'une Trame Noire. Approche transversale pour la valorisation des paysages nocturnes. Le cas du Parc naturel Burdinale-Mehaigne, Wallonie)</p> <p>Projet trame noire des Parcs naturels wallons</p>			<p>Valorisation du temps travail des chargés de mission du Parc naturel</p>		
			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
			Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectif opérationnel B, projet B2		
ENJEU(X) LIÉ(S)			CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE	TYPE D'ACTION	
<p>3.1.6. Préservation et mise en valeur de certains villages pour leurs intérêts patrimonial, architectural, paysager et d'organisation spatiale</p> <p>3.2.2. Insertion des bâtiments d'activités dans les ZAE, des commerces de proximité et des bâtiments d'artisanat dans le tissu villageois, et des publicités dans le paysage</p> <p>4.3.1. Valorisation du Parc naturel grâce aux potentielles « vitrines » des viaducs de l'E42</p>			Gestion	Complémentaire	
			INDICATEUR D'EVALUATION		
			Réalisation de la fiche et diffusion auprès des Communes		

Action 40.		Rédaction d'une ligne de conduite sur le grand éolien et adoption par les Collèges communaux du territoire			Priorité 1
DESCRIPTION					
<p>En 2020, le Parc naturel a adapté la ligne de conduite sur le grand éolien du Parc naturel des Plaines de l'Escaut aux spécificités du territoire du PNBM. Vu que le territoire est confronté à de nombreuses demandes de projets éoliens, l'idée était pertinente de l'adapter à notre territoire. Entre-temps, la Fédération des Parcs naturels de Wallonie a aussi réalisé une position sur le grand éolien, adoptée en octobre 2020, avec pour but premier de demander au concepteur d'impliquer le Parc naturel dans la discussion. La ligne de conduite du PNBM s'appuie donc sur ces travaux et alimente la ligne de conduite de la Fédération. En 2021, elle est en cours d'adoption par les Communes du territoire.</p>					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supracommunale	Ponctuelle	Entrepreneurs Communes	PNBM	Communes, CST	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
Ligne de conduite			Valorisation du temps travail des chargés de mission du Parc naturel		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
<p>1.1.7. Insertion des éléments verticaux végétaux et bâtis respectueuse du contexte paysager</p> <p>3.2.2. Insertion des bâtiments d'activités dans les ZAE, des commerces de proximité et des bâtiments d'artisanat dans le tissu villageois, et des publicités dans le paysage</p>			Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectif opérationnel B, projet B2		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Gestion		Complémentaire		Approbation par les Collèges communaux	

VERSION DU
30/11/2021

Action 41.		Réflexion sur l'implantation de panneaux photovoltaïques			Priorité 2
DESCRIPTION					
<p>Cette réflexion collective se réalisera avec les autres chargés de mission paysage et aménagement des Parcs naturels wallons et la Fédération des Parcs naturels wallons.</p> <p>Elle vise à veiller à la meilleure insertion des panneaux photovoltaïques dans le paysage.</p>					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supracommunale	Ponctuelle	Citoyens, entrepreneurs, Communes	PNBM/Fédération des Parcs naturels wallons	Parcs naturels wallons	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
/			Valorisation du temps travail de la chargée de mission du Parc naturel		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
3.3.2. Encadrement des énergies renouvelables (éolien (petit et grand), panneaux photovoltaïques, biomasse)			Axe 2, énergie, objectif stratégique 1, projet A2 Axe 2, aménagement du territoire, objectif opérationnel B, projets B1, B2		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE	TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION		
Gestion	Complémentaire		Nombre de contacts		

Morphologie et développement du village

Action 42.		Evaluation des entrées de villages			Priorité 3
DESCRIPTION					
Phase 1 : Inventaire des entrées de village, de leur état et des projets en cours. Fait à Héron (voir PCM).					
Phase 2 : Identification de sites potentiels où créer des effets de porte et aménager des entrées de village afin d'améliorer la lisibilité du territoire et l'identification du Parc naturel.					
Phase 3 : Transmission de l'étude aux Communes concernées afin qu'elles amorcent l'action 42.					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Locale	Continue	Communes, Région	PNBM/Communes	SPW MI, commissaire voyer	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
PCDR, PCM Héron, PCM, fiche de recommandations paysagère sur les entrées de village (action 34)			Valorisation du temps travail de la chargée de mission du Parc naturel		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
3.1.3. Aménagement des entrées villageoises 3.1.4. Amélioration et aménagement des paysages bâtis traversés par des nationales			Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectif opérationnel B, projets B1, B3		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'ÉVALUATION	
Gestion		Complémentaire		Réalisation des phases	

Action 43. Aménagement des entrées de villages		Priorité 3		
DESCRIPTION				
<p>Création d'effets de portes aux entrées identifiées dans le dossier d'évaluation des entrées de village (action 42) tout en prenant en compte la typologie des villages et hameaux concernés. Conseils pour la conception en concertation avec le gestionnaire des voiries spécifiques.</p> <p>Exemples d'aménagements/moyens d'identification des villages : plantations (alignement arbres, fleurissement* valorisant la diversité des sols du territoire), aménagement de la voirie, pose de panneaux, interventions artistiques identitaires (identité graphique telle que macaron ou logo), marquage au sol artistique.</p> <p>*Conseils paysagers que le Parc naturel pourrait fournir aux communes désireuses de fleurir l'une ou l'autre entrées de village (cfr Label « Wallonie en Fleurs »). Aménagements favorables à la biodiversité et valorisant la diversité des sols du territoire.</p>				
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES
Locale	Ponctuelle	Communes, Habitants	Gestionnaire de voirie	PNBM, SPW MI, commissaire voyer
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)	
PCDR : Braives (fiches 2.12 et 2.13), Héron (fiche 2.1), Wanze (fiche 13 lot 1) PCM Héron, fiche de recommandations paysagère sur les entrées de village (action 34), guide FRW (espaces publics en milieu rural)			Fonds à déterminer par le gestionnaire de voirie	
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION	
3.1.3. Aménagement des entrées villageoises 3.1.4. Amélioration et aménagement des paysages bâtis traversés par des nationales			Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectif opérationnel B, projets B1, B3	
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION
Aménagement		Complémentaire		Sollicitation des Communes et de la Région, nombre d'aménagements réalisés

Action 44.		Sensibilisation des bâtisseurs à l'insertion de leur construction et rénovation dans le paysage		Priorité 3
DESCRIPTION				
<p>Cette action est à situer en rapport aux actions 44 et 45 au regard de l'harmonie chromatique et du génie des lieux. Une place particulière est à réserver à l'innovation.</p> <p>a. Réalisation et diffusion d'une fiche de recommandations sur l'aménagement des abords de toute construction au sein du PNBM. Cette fiche reprendrait et compléterait les recommandations de l'enjeu 3.1.5 et ferait le lien avec le projet des Apis jardins.</p> <p style="padding-left: 40px;">Suggestion des teintes et des matériaux à privilégier pour l'aménagement des jardins et des abords des constructions pour contribuer au cadre de vie du Parc naturel.</p> <p>b. Rédaction d'un article dans le journal du Parc naturel et des Communes pour annoncer la création de la matériauthèque et la réalisation du nuancier des teintes des façades.</p> <p>c. Informer les CCATM et les échevins de l'urbanisme via des ateliers du paysage, courrier informatif aux notaires et aux agences immobilières, etc. Rédaction d'un article</p>				
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES
Supracommunale	Continue	Communes, élus, citoyens, entrepreneurs, architectes	PNBM/CATU	Communes, FRW
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)	
Nuancier des teintes, matériauthèque, projet des Apis jardins			Valorisation du temps travail de la chargée de mission du Parc naturel	
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION	
<p>3.1.5. Insertion du bâti et aménagement de ses abords respectueux des paysages bâtis et non bâtis</p> <p>3.2.1. Insertion des bâtiments et équipements agricoles dans le paysage</p> <p>3.2.2. Insertion des bâtiments d'activités dans les ZAE, des commerces de proximité et des bâtiments d'artisanat dans le tissu villageois, et des publicités dans le paysage</p> <p>3.2.3. Accompagnement paysager de tout aménagement de parking</p>			Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectifs opérationnels A et B, projets A3, B1	
			CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE	
			Sensibilisation	
			TYPE D'ACTION	INDICATEUR D'EVALUATION
			Complémentaire	Réalisation



VERSION DU
30/11/2021

Patrimoine bâti et petit patrimoine

Action 45.		Identification du petit patrimoine qui contribue à la structuration du paysage et le long des chemins et balades balisées			Priorité 3
DESCRIPTION					
<p>L'objectif est de garantir la visibilité et la présence d'éléments du petit patrimoine populaire wallon choisis pour leur fonction de point de repère dans le paysage, de structuration et de création de séquence dans l'espace.</p> <p>Il s'agit de cartographier les éléments du petit patrimoine le long des balades balisées et d'identifier leur état de conservation dans le but de les rénover si besoin est. Cette phase sera portée par le PNBM.</p> <p>Exemple d'éléments du petit patrimoine : mur d'enceinte des anciens cimetières attenants à l'église, mur en pierre dans la vallée de la Burdinale et la vallée calcaire, chapelle, potale flanquée d'arbres, lavoir (ex : dégager le lavoir de Lavoir et le connecter au futur sentier (voir PCDR)), etc.</p>					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supracommunale	Ponctuelle	Visiteurs, citoyens, Communes	PNBM	Plateforme Burdinale-Mehaigne (groupe de travail tourisme), Terres-de-Meuse, Château de Moha, Communes, parrains de balade, CLDR, Comité Terre et Fer de Couthuin, autres groupes de citoyens (Pitét de Pierre et d'eau), AWAP	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
PCDR, inventaires du petit patrimoine existants, livrets de balades balisées, inventaire du patrimoine immobilier culturel			Valorisation du temps travail de la chargée de mission du Parc naturel		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
3.1.7. Préservation et valorisation du petit patrimoine populaire wallon			Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectif opérationnel C, projets C1, C2 Axe 3, tourisme, objectif stratégique 2, projet A2		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Protection		Complémentaire		Nombre d'éléments du petit patrimoine identifiés	

Action 46.		Rédaction de dossiers de demande de subventions octroyées par le Petit Patrimoine Populaire Wallon			Priorité 3
DESCRIPTION					
<p>Sur la base de l'inventaire de l'action 45 , les porteurs de projets sélectionnerons des éléments à restaurer, à rénover et à mettre en valeur en priorité. Le Parc naturel propose de rédiger et d'introduire des dossiers de demande de subvention à la Région pour le petit patrimoine populaire wallon qui présente un intérêt paysager. Le Parc naturel précise que toute restauration ou rénovation serait réalisée par des corps de métiers spécialisés, des artisans ou des ouvriers formés à ce type de travail.</p> <p>Objectif : entretenir et restaurer des éléments du petit patrimoine wallon qui contribuent au paysage, à l'histoire, au tourisme, etc.</p>					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supracommunale	Ponctuelle	Tous	PNBM/Communes	AWAP, Citoyens, CLDR, Comité Terre et Fer de Couthuïn	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
PCDR			Valorisation du temps travail de la chargée de mission du Parc naturel		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
3.1.7. Préservation et valorisation du petit patrimoine populaire wallon			Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectif opérationnel C, projet C2		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Protection		Complémentaire		Introduction d'un dossier par an à partir du moment où la phase d'identification de l'action 49 est clôturée.	

VERSION DU
30/11/2021

Activités économiques et infrastructures

Action 47.		Sensibilisation des producteurs à l'insertion des bâtiments agricoles dans les paysages			Priorité 3
DESCRIPTION					
Phase 1 : « Conseils pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles » rédigé par le SPW, rédaction d'une synthèse appropriée aux paysages du Parc naturel Burdinale-Mehaigne. Réalisation d'une banque de données iconographique inspirantes et récentes					
Phase 2 : Rédaction d'un courrier à destination des agriculteurs pour les sensibiliser à cette synthèse et à cet outil ; signaler que le Parc naturel donne des conseils en amont pour l'insertion paysagère des bâtiments agricoles existants ou à construire					
Phase 3 : Organiser une soirée de rencontre avec les agriculteurs et les Communes					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supracommunale	Ponctuelle	Entrepreneurs Agriculteurs Communes	PNBM	GAL fiche agriculture et biodiversité, Communes, SPW Agriculture	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
« Conseils pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles » PCDR Braives : Action 1.5 (pour la phase 3)			Financement européen à déterminer Valorisation du temps travail des chargés de mission du Parc naturel		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
3.2.1. Insertion des bâtiments et équipements agricoles dans le paysage			Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectif opérationnel B, projets B1, B2		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Sensibilisation		Complémentaire		Réalisation des phases de l'action	

Action 48.		Insertion paysagère de la future station d'épuration des eaux usées de Braives			Priorité 1
DESCRIPTION					
Dans le cadre de l'épuration collective des eaux usées, l'AIDE mène un projet de création d'une station d'épuration collective sur la commune de Braives. Le PNBM a été contacté pour réfléchir à son implantation. Le pôle nature et le pôle aménagement du territoire poursuivront la collaboration avec l'AIDE et fourniront des recommandations sur l'insertion de cette infrastructure dans le paysage.					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Locale	Ponctuelle	Citoyens, Communes	AIDE	PNBM, CRMA, DNF, Commune de Braives	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
Dossier de recommandations de la charte paysagère, Nuancier des teintes des façades rurales (action 36)			Valorisation du temps travail de la chargée de mission du Parc naturel		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
3.1.5. Insertion du bâti et aménagement de ses abords respectueux des paysages bâtis et non bâtis 3.1.2. Gestion des limites villageoises en restructurant une auréole villageoise			Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectif opérationnel B, projet B1		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Gestion		Complémentaire		Réunions de travail + conseils	

VERSION DU
30/11/2021

Action 49.		Application de la circulaire ministérielle sur la gestion des espaces paysagers sur les infrastructures régionales (E42, viaduc, nationales, RAVeL) et réalisation d'études de faisabilité d'aménagements paysagers à mettre en œuvre			Priorité 3
DESCRIPTION					
<p>Cette circulaire sera un levier pour la réalisation de plantation, pour l'entretien et / ou la création d'ouvertures paysagères depuis les infrastructures régionales. Les projets seront imaginé au cas par cas avec les partenaires et en adéquation avec les spécificités paysagères traversées afin de contribuer à la lisibilité des paysages.</p> <p>Projet en cours : Gestion paysagère des plantations le long du RAVeL dans le cadre de sa réfection.</p> <p>Autre exemple : Dégager des vues depuis l'E42 sur le paysage et/ou des éléments paysagers à proximité (ex : chapelle St Donat))</p>					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supracommunale	Ponctuelle	Tous	SPW MI	PNBM, Communes	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
Circulaire ministérielle relative à la gestion des espaces paysagers présents sur le domaine des infrastructures régionales Déclaration de politique régionale (plantation)			Financement régional à déterminer		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
1.3.5, 1.3.6, 3.1.4, 4.3.1, 4.3.2, 4.3.3., 4.3.4 (voir annexe II)			Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectif opérationnel B, projets B1, B3		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Gestion - Aménagement		Complémentaire		Nombre de projets menés sur la base de la circulaire	

Adaptation aux changements climatiques

Action 50.		Sensibilisation au maintien des prairies et aux zones d'aléa d'inondation			Priorité 1
DESCRIPTION					
<p>Ce thème d'actualité est un sérieux défi pour le futur. Les prairies inondables et les zones humides à préserver sont identifiées. Cette action permettra d'entamer un travail de sensibilisation pour limiter voire éviter l'urbanisation des prairies et zones inondables (imperméabilisation et modification du relief du sol). Pour aller plus loin, il serait judicieux d'envisager de placer ces zones (prairies inondables et les zones humides) sous statut « unités paysagères à préserver » et à les implémenter dans les outils urbanistiques communaux.</p> <p>Exemples de moyens pour sensibiliser : séance d'information à destination du monde agricole, des Communes concertation avec les riverains, etc.</p>					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supracommunale	Continue	Communes, citoyens, élus, agriculteurs, CCATM	CRMA (prochain programme)/Communes	PNBM	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
PGRI (ancien plan PLUIES) de la Wallonie, SDC, SOL, PCDR Braives fiche 1.3			À déterminer		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
<p>1.3.4. Maintien et préservation des prairies et des pâtures de l'urbanisation et du labour assurant ainsi leur caractère ouvert qui diversifie les micro paysages</p> <p>3.1.1. Gestion et accompagnement de l'urbanisation et de l'étalement de l'habitat</p> <p>3.3.1. Sauvegarde des zones humides et gestion durable des prairies inondables</p>			Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectifs opérationnels A et B, projets A3, B1		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Sensibilisation		Complémentaire		Nombre de contacts établis	



Action 51.		Sensibilisation des agriculteurs à la pratique culturelle d'une couverture hivernale tardive et diversifiée			Priorité 1
DESCRIPTION					
Sensibilisation par le biais de visites de terrain, soirée-débat, travail de terrain du chargé de mission GAL « agriculture et biodiversité » La couverture interculturelle remplit plusieurs objectifs agronomiques et également environnementaux et paysagers : (favoriser la diversité des paysages agricoles par les textures, les dimensions et les couleurs des cultures ; aide à lutter contre les coulées boueuses). Dans le futur et en concertation avec les agriculteurs, il serait bénéfique de réfléchir à la manière de réduire les périodes où la terre nue est soumise à la destruction du couvert et le semis cultural.					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Entité paysagère	Continue	Agriculteurs	GAL : fiche agriculture et biodiversité	PNBM, Faunes et biotopes, Natagriwal, Service agricole de la Province de Liège, Protect'eau	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
MAEC, catalogue des pratiques agricoles (GAL)			Valorisation du temps travail du chargé de mission du GAL		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
<p>1.1.1. Maintien du caractère ouvert du plateau agricole hesbignon et mise en valeur des vues longues et dégagées de ces paysages dits en openfield tout en développant son maillage écologique</p> <p>2.2.1. Préservation, gestion, développement de la biodiversité et de la structure des réseaux écologiques qui structurent eux-mêmes les paysages</p> <p>2.2.2. Préservation et développement des mesures favorables à l'environnement et à la biodiversité des paysages du plateau agricole hesbignon tout en maintenant leur caractère ouvert lié à leur contexte culturel, historique et identitaire</p> <p>3.3.3. Lutte contre l'érosion des sols et les coulées boueuses</p>			<p>Axe 2, aménagement du territoire – patrimoine rural - paysage, objectif opérationnel A, projet A3</p> <p>Axe 3 : Agriculture et produits locaux, objectif stratégique 1, projets A2, A3</p>		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Sensibilisation		Complémentaire		Nombre de contacts avec les agriculteurs, conférences, visites de terrain	

Synthèse des actions relatives au cadre de vie

	N°	Intitulé action	Priorité	Type action/Convention européenne du paysage	(Co)Porteur(s)
	31	Participation au suivi et à la mise en place d'outils communaux d'aménagement du territoire tels que définis dans le CoDT	1	Sensibilisation	PNBM
Outils d' aménagement du territoire	32	Réalisation et adoption d'une cartographie indicative des zones urbanisables sensibles	2	Gestion	PNBM
	33	Rédaction d'une liste précise des éléments pour lesquels solliciter préalablement l'avis du Parc naturel et diffusion	1	Aménagement	PNBM
	34	Réalisation de fiches de recommandations pour un développement harmonieux du village selon différents thèmes	3	Aménagement	PNBM
	35	Conseils paysagers et urbanistiques	1	Aménagement	PNBM
	36	Création d'un nuancier des teintes des façades rurales	1	Gestion	PNBM
	37	Création d'une matériauthèque	2	Sensibilisation	PNBM
	38	Définition et identification des unités patrimoniales à intérêt paysager, puis réalisation d'une cartographie informative à faire valider par les Collèges et à diffuser aux citoyens	3	Protection, identification et qualification	PNBM/Commune
	39	Réalisation d'une fiche de synthèse sur les recommandations pour les paysages nocturnes sur la base de l'étude du DEMNA	3	Gestion	PNBM/Fédération Parcs naturels
	40	Rédaction d'une ligne de conduite sur le grand éolien et adoption par les Collèges communaux du territoire	1	Gestion	PNBM
	41	Réflexion sur l'implantation de panneaux photovoltaïques	2	Gestion	PNBM/Fédération Parcs naturels
Morphologie et développement des villages	42	Evaluation des entrées de villages	3	Gestion	PNBM/Communes
	43	Aménagement des entrées de villages	3	Aménagement	Gestionnaire de voirie
	44	Sensibilisation des bâtisseurs à l'insertion de leur construction et rénovation dans le paysage	3	Sensibilisation	PNBM/CATU

VERSION DU
30/11/2021

	N°	Intitulé action	Priorité	Type action/Convention européenne du paysage	(Co)Porteur(s)
Patrimoine bâti et petit patrimoine	45	Identification du petit patrimoine qui contribue à la structuration du paysage et le long des chemins et balades balisées	3	Protection	PNBM
	46	Rédaction de dossiers de demande de subventions octroyées par le Petit Patrimoine Populaire Wallon	3	Protection	PNBM/Communes
Activités économiques infrastructures	47	Sensibilisation des producteurs à l'insertion des bâtiments agricoles dans les paysages	3	Sensibilisation	PNBM
	48	Insertion paysagère de la future station d'épuration des eaux usées de Braives	1	Gestion	AIDE
	49	Application de la circulaire ministérielle sur la gestion des espaces paysagers sur les infrastructures régionales (E42, viaduc, nationales, RAVeL) et réalisation d'études de faisabilité d'aménagements paysagers à mettre en œuvre	3	Gestion - Aménagement	SPW MI
Changements climatiques	50	Sensibilisation au maintien des prairies et aux zones d'aléa d'inondation	1	Sensibilisation	CRMA (prochain programme)/Communes
	51	Sensibilisation des agriculteurs à la pratique culturale d'une couverture hivernale tardive et diversifiée	1	Sensibilisation	GAL

ACTIONS LIÉES À LA PERCEPTION DES PAYSAGES

Mobilité douce

Transmission des spécificités des paysages et du patrimoine aux citoyens et aux visiteurs

Renforcement d'un tourisme axé sur la découverte des paysages et du patrimoine



VERSION DU
30/11/2021

Mobilité douce

Action 52.		Inventaire des chemins et sentiers			Priorité 3
DESCRIPTION					
<p>C'est à partir des chemins que tout visiteur ou citoyen peut percevoir et contempler les paysages. Cette action vise à réaliser un inventaire du cadastre des chemins et sentiers (privé, public) pour éviter leur disparition et pour promouvoir leur réaffectation.</p> <p>Vu que plusieurs inventaires existent sur le territoire, il s'agira de commencer par récolter ces données, puis à les compiler afin de réaliser une couche cartographique.</p> <p>La mise en place d'une participation citoyenne pourrait être bénéfique à cette action.</p>					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Communale	Ponctuelle	Propriétaires des chemins	PNBM	Communes, commissaire voyer, CLDR, citoyens bénévoles, asbl Tous à pied, FRW	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
Atlas des chemins vicinaux, cartographies anciennes et cadastres Inventaires existants (communaux, citoyens, PNBM, balnam, etc.), méthode participative FRW			Valorisation du temps travail de la chargée de mission du Parc naturel		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
4.1.1. Préservation, gestion et valorisation des sentiers, chemins creux et zones interstitielles existants			Axe 2, mobilité, objectif opérationnel A, projet A1, A2		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Gestion		Complémentaire		Nombre d'heures consacrées à l'action	

Action 53.		Réalisation d'une étude sur la mise en réseau des chemins et des sentiers			Priorité 3
DESCRIPTION					
<p>Sur la base de l'inventaire, la seconde étape des actions liées aux chemins consistera à identifier les atouts et les opportunités de connexion pour envisager des projets de réouvertures ou de création de chemins, selon les opportunités. L'objectif principal reste la perception du paysage depuis les chemins et sentier, et l'objectif sous-jacent vise à renforcer la mobilité douce. Durant cette action, le porteur de projet contactera les propriétaires des assiettes des chemins et / ou des zones privées traversées par des chemins.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ identifier les besoins de liaisons douces entre villages et proposer des itinéraires pour relier les villages entre eux, là où c'est nécessaire ▪ relier des chemins voire en rouvrir avec accord des propriétaires si traversée d'une zone privée 					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supracommunale	Ponctuelle	Tous	PNBM/Communes	Communes, commissaire voyer, CLDR, citoyens bénévoles, asbl Tous à pied, FRW	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
Atlas des chemins vicinaux, cartographie anciennes et cadastres, inventaire des chemins et sentiers, PCDR, Projet braivois Trame verte et bleue, PCM Héron, PICM Wanze			Valorisation du temps travail de la chargée de mission du Parc naturel		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
4.1.1. Préservation, gestion et valorisation des sentiers, chemins creux et zones interstitielles existants			Axe 2, mobilité, objectif opérationnel A, projet A1, A2		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'ÉVALUATION	
Gestion		Complémentaire		Nombre d'heures consacrée à l'action	



VERSION DU
30/11/2021

Action 54.		Valorisation et aménagement de chemins			Priorité 3
DESCRIPTION					
<p>Le Parc naturel soumettra des propositions aux Communes sur la base des l'étude sur la mise en réseau des chemins et sentiers. Ensuite, les Communes se chargeront de la mise en œuvre des projets après approbation par les Collèges.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réouverture d'ancien(s) chemin(s) et création de chemins selon les résultats de l'étude préalable (action 53) ▪ Remise en état de l'ancienne liaison piétonne de la Malle-Poste/chemin de Hesbaye (Val notre dame - Wanzoul – Fumal) et valorisation historique et paysagère de ce tracé ▪ Réalisation de partenariat public/privé pour valoriser l'assiette de chemins publics traversant des propriétés privées, pour créer des connexions entre des chemins existants par exemple (Cadre légal qui pérennise le partenariat, même après succession) ▪ Réalisation de connexion entre village par des chemins et valorisation de ces connexions ▪ Conserver les assiettes publiques des chemins vicinaux et les affecter à une autre fonction si la mobilité douce n'a plus de sens 					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supracommunale	Ponctuelle	Tous	Communes	PNBM, commissaire voyer, CLDR, citoyens bénévoles, asbl Tous à pied	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
Atlas des chemins vicinaux, cartographie anciennes et cadastres, inventaire des chemins et sentiers, PCDR, Projet braivois Trame verte et bleue, PCM Héron, PICM Wanze			DR, PIC, budget communal à déterminer		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
4.1.1. Préservation, gestion et valorisation des sentiers, chemins creux et zones interstitielles existants			Axe 2, mobilité, objectif opérationnel A, projet A1, A2		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Aménagement		Complémentaire		Nombre de conseils	

Action 55.		Accompagnement de l'étude pour la création du tronçon RAVeL qui connectera les RAVeL127 et Mosan			Priorité 2
DESCRIPTION					
<p>Bien que ce projet soit dans les cartons de la Région depuis longtemps, le Parc naturel souhaiterait vivement participer à la réflexion de ce projet structurant pour le territoire. L'équipe pluridisciplinaire du Parc naturel apporterait une réponse spécifique aux défis de mobilité douce, paysager, écologique, topographique et touristique de ce projet dans ce site particulier.</p> <p>Pour le moment, le Parc naturel a pris contact avec le SPW MI pour lui indiquer son intention de contribuer au projet. Le SPW MI attend l'engagement d'un chargé de projet afin de relancer ce dossier. Le Parc naturel reste en contact régulier avec le SPW.MI.</p> <p>Objectif : valorisation des éléments paysagers et naturels le long du futur tronçon dans la vallée calcaire</p> <p>Tenter d'uniformiser le mobilier, les teintes et les matériaux avec le tronçon existant Landen-Huccorgne.</p>					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Entité paysagère	Continue	Visiteurs, usagers de la mobilité douce	SPW MI	PNBM, Commune de Wanze	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
Réseau écologique, charte paysagère (dossier de recommandations), projet ViciGAL, PICM Wanze			Valorisation du temps travail des chargés de mission du Parc naturel		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
<p>4.1.1. Préservation, gestion et valorisation des sentiers, chemins creux et zones interstitielles existants</p> <p>4.1.2. Création d'une connexion entre le RAVeL existant avec celui de la Meuse respectueuse des paysages et des éléments écologiques</p> <p>4.3.5. Découverte des paysages du Parc naturel par la mise en place de nouveaux itinéraires</p>			<p>Axe 2, aménagement du territoire - patrimoine rural – paysage, objectif opérationnel 2, projets B3, C2</p> <p>Axe 2, mobilité, objectif opérationnel A, projet A1, A2</p>		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Aménagement		Phare		<p>Nombre d'éléments paysagers et naturels valorisés</p> <p>Uniformisation du mobilier, des teintes et matériaux sur l'ensemble du RAVeL</p>	



Transmission des spécificités des paysages et du patrimoine aux citoyens et aux visiteurs

Action 56.		Développement d'espaces d'interprétation du paysage des entités paysagères dans les sites touristiques principaux du PNBM			Priorité 3
DESCRIPTION					
<p>Cette action vise la réalisation de panneaux explicatifs sur la formation du relief, l'évolution du paysage et des pratiques humaines, l'implantation des villages, et ce pour les entités paysagères citées ci-dessous.</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Section « Interprétation du paysage de la vallée de la Fossole » au sein du futur centre d'interprétation du Moulin de Ferrières b. Idem pour le plateau agricole hesbignon dans la Ferme de la Grosse Tour c. Idem pour la vallée calcaire au Château de Moha d. Idem pour la vallée de la Mehaigne à la Cour de justice e. Idem pour la vallée de la Burdinale (soit devant l'Hirondelle, soit parking Vieux Bruxelles) 					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Entité paysagère	Ponctuelle	Visiteurs, citoyens, écoles	PNBM	Communes, Moulin de Ferrières, Village de Saule, Château de Moha, Camping l'Hirondelle, CGT, Terres-de-Meuse	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
PCDR Wanze : action FP 40 (lot 2) PCDR Héron			CGT (petites infrastructures), financements communaux à déterminer, appels à projet tourisme/nature		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
4.2. Développement des équipements d'information et de sensibilisation relatifs aux paysages			Axe 2, aménagement du territoire et paysage, projet C2 Axe 3, tourisme, objectif stratégique 1, projets A1, A4		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Sensibilisation		Complémentaire		Nombre d'espaces d'interprétation concrétisés	

Action 57.	Réalisation de cartes de découverte du territoire par période historique			Priorité 3
DESCRIPTION				
<p>Cette cartographie des éléments visibles dans le paysage qui témoignent d'une période historique permettra de valoriser l'évolution des paysages et de mieux les interpréter. Ces cartes seront un support pour des activités de découverte du territoire et de ses paysages.</p> <p>Périodes visées : préhistoire, période romaine, période traditionnelle (Moyen-Age jusqu'à environ 1850), période industrielle (+/- 1850 jusqu'à 1950) et période post-industrielle</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Compréhension des « couches » historiques successives et de leurs traces dans les paysages actuels ▪ Avoir une vue d'ensemble du patrimoine bâti et de la création des routes spécifiques à chaque période ▪ Développer un outil pédagogique pour les écoles, pour des balades de lecture du paysage d'une période en particulier, et peut-être touristique si certains freins sont levés (ex : lieux inaccessibles..) 				
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES
Supracommunale	Ponctuelle	Ecoles, citoyens, visiteurs	PNBM	Château de Moha, citoyens passionnés d'histoire et de patrimoine, Communes (service patrimoine)
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)	
Cartes anciennes, documents historiques, travail de terrain, mémoire des anciens, inventaires existants			Appel à projet Valorisation du temps travail de la chargée de mission du Parc naturel	
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION	
<p>4.2.3. Connaissance du rôle des cours d'eau dans les paysages et de leur fonction identitaire</p> <p>4.2.5. Réappropriation du caractère commun des paysages</p> <p>4.3.6. Valorisation des paysages par l'évocation de leur évolution historique et de leur place dans la mémoire collective</p>			<p>Axe 2, aménagement du territoire et paysage, projets C1, C2</p> <p>Axe 3, tourisme, objectif stratégique 1, projet A4</p>	
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'ÉVALUATION
Sensibilisation et identification		Phare		Réalisation des cartes Nombre d'utilisations des cartes lors d'activités



Action 58.		Sensibilisation liée au paysage			Priorité 1
DESCRIPTION					
<p>Mise en place d'animations de sensibilisation et de découverte du patrimoine paysager, historique, architectural, naturel identitaire du territoire telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les balades de lectures du paysages et les visites guidées de Terres-de-Meuse ▪ l'entretien du geocaching des paysages mis en place en 2019 sur le territoire ▪ la participation à des journées thématiques en lien avec le paysage et ses éléments (journée internationale des paysages, journée du patrimoine, journée mondiale des moulins, journée de l'eau, etc.) ▪ l'accès ponctuel à des points de vue paysagers privés grâce à la concrétisation de partenariat(s) entre le PNBM et des propriétaires ▪ la formation de guides du territoire au paysage (priorité 3) 					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supracommunale	Récurrente	Citoyens, élus, enfants, visiteurs, COPIL, Plateforme Burdinale-Mehaigne	PNBM	Communes, Plateforme Burdinale-Mehaigne, Terres-de-Meuse, FRW	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
Méthodes de sensibilisation en matière du paysage des autres Parcs naturels et des GAL, Malle pédagogique du territoire Burdinale-Mehaigne, balades paysages existantes, programme des visites guidées de Terres-de-Meuse					
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
<p>4.2.1. Information et sensibilisation des citoyens à l'activité extractive et à ses paysages industriels</p> <p>4.3.3. Valorisation des éléments paysagers depuis le RAVeL</p> <p>4.2.3. Connaissance du rôle des cours d'eau dans les paysages et de leur fonction identitaire</p> <p>4.2.5. Réappropriation du caractère commun des paysages</p> <p>4.3.6. Valorisation des paysages par l'évocation de leur évolution historique et de leur place dans la mémoire collective</p>			<p>Axe 2, aménagement du territoire et paysage, projet C1</p> <p>Axe 3, tourisme, objectif stratégique 1, projets A2, A4</p> <p>Axe 3, tourisme, objectif stratégique 2, projet A1</p>		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Sensibilisation		Complémentaire		Nombre de participations/d'organisations d'animations	

Renforcement d'un tourisme axé sur la découverte des paysages et du patrimoine

Action 59.		Renforcement de la visibilité des moulins			Priorité 3
DESCRIPTION					
L'objectif est de valoriser les moulins en tant qu'éléments bâtis identitaires des fonds de vallées, contrastant avec les fermes, éléments bâtis identitaires du plateau agricole ouvert hesbignon, grâce à: <ul style="list-style-type: none"> a. La mise à disposition d'une carte de localisation des moulins présents sur le territoire du Parc naturel b. La création d'une ou plusieurs balades balisées pour découvrir et valoriser le patrimoine des moulins ainsi que les cours d'eau 					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Entité paysagère	Continue	Habitants, visiteurs	PNBM	Propriétaires des moulins, moulin de Ferrières et Commune de Héron, GAL, CRMA, asbl Du Grain au pain, GT tourisme Plateforme Burdinale-Mehaigne, AWAP	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
Cartographie			Appel à projet, fonds à déterminer		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
4.2.2. Connaissance et sensibilisation aux éléments architecturaux patrimoniaux des paysages 4.2.3. Connaissance du rôle des cours d'eau dans les paysages et de leur fonction identitaire			Axe 2, aménagement du territoire et paysage, projet C1 Axe 3, tourisme, objectif stratégique 1, projet A4 Axe 3, tourisme, objectif stratégique 2, projet A2		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Sensibilisation		Complémentaire		Nombre de moulins valorisés	

VERSION DU
30/11/2021

Action 60.		Réalisation de carnets de villages			Priorité 3
DESCRIPTION					
Il s'agit de la rédaction d'un livret qui retrace la formation du paysage et l'histoire du village. Cette action permettra de poursuivre le projet de carnet de village lancés par des stagiaires en architecture du paysage et par Dimitri Belayew en 2017. Cependant, il serait opportun d'ajuster le contenu et le format aux ressources humaines disponibles, de définir un budget pour l'impression, de fixer un mode de diffusion. Cette action répond également à une demande des citoyens (cfr soirée participative citoyenne 16/09/2020).					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Locale	Continue	Habitants	PNBM/CLDR	Personnes ressources en histoire, paysage, géologie, etc. Plateforme Burdinale-Mehaigne	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
Travail entamé par les stagiaires en paysage en 2017			Valorisation du temps travail de la chargée de mission du Parc naturel		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
4.3.6. Valorisation des paysages par l'évocation de leur évolution historique et de leur place dans la mémoire collective			Axe 3, tourisme, objectif stratégique 1, projet A4 Axe 3, tourisme, objectif stratégique 2, projet A2		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Sensibilisation		Complémentaire		Nombre de carnets réalisés	

Action 61.		Disposition stratégique de panneaux indicateurs sur les routes régionales			Priorité 3
DESCRIPTION					
<ul style="list-style-type: none"> a. Repositionnement et amélioration des panneaux de la Province et du CGT b. Repositionnement et amélioration des panneaux indicateurs du PNBM sur l'autoroute c. Le long de l'autoroute, pose de panneau(x) de signalisation d'éléments paysagers franchis ou visibles depuis l'autoroute (Mehaigne, Fosseeroule, vue sur chapelle St Pierre à Lavoir, etc.) 					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Supracommunale	Continue	Visiteurs, citoyens	CGT/PNBM	FTPL, SPW MI	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
Analyse de terrain, cartographie			A déterminer		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
4.3.1. Valorisation du Parc naturel grâce aux potentielles « vitrines » des viaducs de l'E42			Axe 2, aménagement du territoire - patrimoine rural – paysage, objectif opérationnel 1, projet A4 Axe 3, tourisme, objectif stratégique 1, projet A1 Axe 3, tourisme, objectif stratégique 2, projet A2		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Aménagement		Complémentaire		Nombre d'heures consacrée à l'action	

VERSION DU
30/11/2021

Action 62.		Création d'une balade mettant en évidence le contraste et la diversité des paysages et réalisation d'un support		Priorité 3
DESCRIPTION				
<p>Valorisation du contraste paysager entre les vallées et le plateau agricole par la création d'un nouveau parcours sur la base des balades existantes. La balade pourrait emprunter les belvédères et passant éventuellement par quelques points de vue remarquables du territoire. Créer des balades est une demande des citoyens (cfr soirée participative citoyenne 16/09/2020).</p> <p>Cette action comprend la réalisation d'une brochure de la balade à diffuser via le journal du PNBM et les bulletins communaux, Terres-de-Meuse, etc. Ce parcours serait un support pédagogique pour sensibiliser divers publics au paysage.</p> <p>Prévoir l'organisation d'une inauguration de la balade.</p>				
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES
Supracommunale	Ponctuelle	Citoyens, élus, enfants, visiteurs, COPIL, Plateforme Burdinale-Mehaigne	PNBM	Gestionnaire de voirie adéquat, CGT, FTPL, Terres-de-Meuse, GAL
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)	
Balades balisées existantes dont GR, points de vue remarquables, belvédère aménagés (action 4), cartes des points d'appel paysagers (action 7), observatoire photographique du paysage (action 2)			CGT pour le balisage, Subsidés Wallonie Belgique Tourisme pour une brochure	
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION	
4.3.4. Connaissance et mise en exergue des paysages remarquables pour contribuer à l'attractivité du territoire tant pour les habitants que pour les visiteurs 4.3.5. Découverte des paysages du Parc naturel par la mise en place de nouveaux itinéraires			Axe 3, tourisme, objectif stratégique 1, projets A1, A4	
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION
Aménagement		Phare		Réalisation du parcours Validation par le CGT Pose du balisage Réalisation de la brochure

Action 63.		Conseil pour la création d'aménagements paysagers d'accès à des éléments patrimoniaux			Priorité 3
DESCRIPTION					
<p>Cette action se focalise spécifiquement sur le patrimoine qui a traversé les siècles et marquent les paysages d'aujourd'hui. Il s'agit d'une mise en valeur d'éléments patrimoniaux dans le paysage par l'entretien de la végétation, la création d'une percée visuelle et l'aménagement paysager d'un accès, la pose de panneau explicatif, l'installation de mobilier.</p> <p>Chaque aménagements fera l'objet d'une convention avec les propriétaires fonciers.</p> <p>Exemple d'éléments patrimoniaux : <i>tumuli</i>, chapelle et ancienne carrière de la Butte St Sauveur, lavoir de Lavoir, église Saint-Hubert de Lavoir</p>					
ECHELLE	DURÉE	PUBLIC CIBLE	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	
Locale	Ponctuelle	Habitants, visiteurs	PNBM	AWAP, Communes, propriétaires fonciers, DNF, service technique provincial	
OUTILS MOBILISABLES			SOURCE(S) DE FINANCEMENT MOBILISABLE(S)		
Biens et sites classés, PCDR Héron (fiche 3.4)			Subsides régionaux (biens classés, espaces verts), MAEC, appel à projet		
ENJEU(X) LIÉ(S)			LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION		
<p>3.1.6. Préservation et mise en valeur de certains villages pour leurs intérêts patrimonial, architectural, paysager et d'organisation spatiale</p> <p>4.2.2. Connaissance et sensibilisation aux éléments architecturaux patrimoniaux des paysages</p>			Axe 3, tourisme, objectif stratégique 1, projet A1		
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE		TYPE D'ACTION		INDICATEUR D'EVALUATION	
Aménagement		Phare		Nombre d'éléments valorisés	

VERSION DU
30/11/2021

Synthèse des actions à la perception des paysages

	N°	Intitulé action	Priorité	Type action/Convention européenne du paysage	(Co)Porteur(s)
Mobilité douce	52	Inventaire des chemins et sentiers	3	Gestion	PNBM
	53	Réalisation d'une étude sur la mise en réseau des chemins et des sentiers	3	Gestion	PNBM/Communes
	54	Valorisation et aménagement de chemins	3	Aménagement	Communes
	55	Accompagnement de l'étude pour la création du tronçon RAVeL qui connectera les RAVeL127 et Mosan	2	Aménagement	SPW MI
Transmission des spécificités des paysages et du patrimoine aux citoyens et aux visiteurs	56	Développement d'espaces d'interprétation du paysage des entités paysagères dans les sites touristiques principaux du PNBM	3	Sensibilisation	PNBM
	57	Réalisation de cartes de découverte du territoire par période historique	3	Sensibilisation et identification	PNBM
	58	Sensibilisation liée au paysage	1	Sensibilisation	PNBM
Renforcement d'un tourisme axé sur la découverte des paysages et du patrimoine	59	Renforcement de la visibilité des moulins	3	Sensibilisation	PNBM
	60	Réalisation de carnets de villages	3	Sensibilisation	PNBM
	61	Disposition stratégique de panneaux indicateurs sur les routes régionales	3	Aménagement	CGT/ PNBM
	62	Création d'une balade balisée mettant en évidence le contraste et la diversité des paysages et réalisation d'un support	3	Aménagement	PNBM
	63	Conseil pour la création d'aménagement paysager d'accès à des éléments patrimoniaux	3	Aménagement	PNBM

GLOSSAIRE, ACRONYMES ET ANNEXES



Glossaire

Paysage : désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations (source : Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage).

Protection des paysages : comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ ou de l'intervention humaine (source : Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage).

Gestion des paysages : comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales (source : Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage).

Aménagement des paysages : comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages (source : Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage).

Ripisylve : (Du latin ripa, « rive » et silva, « forêt ») Formation végétale composée d'arbres et d'arbustes installée sur les rives d'un cours d'eau.

Transition : Portion de territoire mettant en relation plusieurs unités paysagères. Une transition, à une échelle donnée, est caractérisée par une modification progressive des caractéristiques des deux unités paysagères, au fur et à mesure que l'on progresse de l'une vers l'autre (source : atlas des paysages de Saône et Loire)

Acronymes

ADESA : Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses affluents	ODR : Opération de Développement Rural
BNIP : Belgian Nature Integrated Project (projet LIFE)	PAC : Politique agricole commune
CCATM : Commissions Consultatives communales d'Aménagement du Territoire et Mobilité	PCDN : Plan Communal de Développement de la Nature
CGT : Commissariat Général au Tourisme	PLVR : Points et Lignes de Vues Remarquables
CLDR : Commission Locale de Développement Rural	PIP : Périmètre d'intérêt paysager
CoDT : Code de Développement Territorial	PNBM : Parc naturel Burdinale-Mehaigne
COFIL : Comité de pilotage de la charte paysagère	PPM : Plan Provincial de Mobilité
CREAT : Centre de recherches et d'études pour l'action territoriale	PCM : Plan Communal de Mobilité
CRMA : Contrat de Rivière Meuse Aval et Affluents	QVW : Qualité Village Wallonie
CST : Conseil Scientifique et Technique du PNBM	RAVeL : Réseau Autonome des Voies Lentes
DNF : Département de la Nature et des Forêts	RGBSR : Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural
FRW : Fondation Rurale de Wallonie	RNA : Réserve Naturelle Agréée
FTPL : Fédération du tourisme de la Province de Liège	RND : Réserve Naturelle Domaniale
GAL : Groupe d'Action Local	SAR : Sites à Réaménager
GCU : Guide Communal d'Urbanisme	SDC : Schéma de Développement Communal
LVR : Ligne de vue remarquable	SDT : Schéma de Développement Territorial
MAEC : Mesures Agro-environnementales et Climatiques	SGIB : Site de Grand Intérêt Biologique
MMER : Maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural	SOL : Schéma d'Orientation Local
	SPDT : Schéma Provincial de Développement Territorial
	Subsides DR : subsides Développement Rural
	ZACC : Zone d'aménagement communal concertée



Annexe I : Idées d'actions futures

Cette annexe vise à garder en mémoire des idées d'actions moins prioritaires à mettre en œuvre à long terme. Elle compile des actions des partenaires ou des idées de la charte paysagère pour une future programmation de la charte paysagère ou du plan de gestion du Parc naturel.

- Gestion paysagère des fonds de vallées pour créer des vues dans les boisements et maintenir les paysages semi-ouverts à ouverts des fonds de vallée
- Valorisation paysagère de la source de la Burdinale (action à intégrer dans le programme d'actions de la charte lorsque le territoire du Parc naturel inclura cette zone)
- PCDR Wanze (FP8 'lot 3) : Création d'un cheminement le long de la Mehaigne entre Moha et Wanze
- Intervention artistique sur les pilastres et/ou la corniche du tablier des viaducs (fresques, street art, murs d'escalades)
- Envisager la réalisation d'une charte paysagère et architecturale pour tous les aménagements du RAVeL ou à proximité (logique d'ensemble pour le choix des matériaux et teintes à utiliser)
 - Générer une cohérence visuelle et identitaire du RAVeL et du territoire Burdinale-Mehaigne. Uniformité du mobilier, des teintes etc. A inclure dans le cahier des charges de l'extension du RAVeL dans la vallée calcaire.
- Sur les tronçons des nationales, étude de la faisabilité de poser des glissières en bois sur une structure en acier
- Création de balades, randos, routes thématiques
 - Utiliser l'eau comme vecteur de visite (circuit des moulins, de la Burdinale, du paysage de la confluence, etc.).
 - Balade du vicinal, les châteaux, les censes, tumulus etc.
- Pose du logo du Parc naturel sur les balades pour identifier le territoire du Parc naturel.
- Identification et mise en valeur des événements paysagers et naturels le long des parcours de mobilité douce
 - Objectif : faire connaître et mettre des noms sur les éléments que l'on découvre au fil des balades piétonnes et cyclistes par la réalisation/l'amélioration des brochures des balades, par la pose de panneaux intégrés dans le paysage, ou d'autres supports.
 - Action d'opportunité.
- Réalisation d'une carte à colorier du Parc naturel avec les limites des entités paysagères.

Annexe II : Organisation des enjeux sur la base de la stratégie (fiche action : lien avec les enjeux)

1. AMÉLIORATION DE LA LISIBILITÉ DES STRUCTURES TERRITORIALES GLOBALES ET LOCALES, ET RENFORCEMENT DE L'IDENTITÉ DES PAYSAGES

1.1 Identification et renforcement des lignes de force du paysage et gestion des éléments verticaux végétaux et bâtis, à l'échelle macro du territoire du Parc naturel

- 1.1.1 Maintien du caractère ouvert du plateau agricole hesbignon et mise en valeur des vues longues et dégagées de ces paysages dits en openfield tout en développant son maillage écologique
- 1.1.2 Préservation des versants pentus boisés, du caractère fermé de ces vallées et de l'ambiance vallonnée intime qui s'en dégage
- 1.1.3 Sur les versants doux, préservation et développement harmonieux de l'enveloppe villageoise
- 1.1.4 Dans les paysages des fonds de vallée plus larges, préservation et gestion de leur caractère ouvert à semi-ouvert (grâce aux structures végétales), ainsi que des vues longitudinales et transversales amples
- 1.1.5 Dans les paysages des fonds de vallée étroits et des vallons, préservation des ouvertures et gestion des vues longitudinales qui embrassent des portions des fonds de vallées.
- 1.1.6 Sur les versants mosans, valorisation des vues longues au-delà du Parc naturel et de la connexion visuelle avec la Meuse
- 1.1.7 Insertion des éléments verticaux végétaux et bâtis respectueuse du contexte paysager

1.2 Structuration du territoire par la gestion des transitions et des limites paysagères

Transition transversale – liée au relief accidenté et aux terroirs :

- 1.2.1 Sur les versants doux et boisés, développement d'une transition douce paysagère et écologique entre le plateau agricole et le fond de vallée

Transition longitudinale - limites liées aux caractéristiques paysagères et entre entités paysagères :

- 1.2.2 Maintien des caractéristiques et de la spécificité des relations entre certaines entités paysagères

1.3 Structuration plus fine du paysage par la préservation et la mise en évidence des spécificités locales et paysagères : les éléments identitaires, les témoins et les points de repère

- 1.3.1 Renforcement de l'attractivité/identité du Parc naturel par la mise en valeur des atouts écologiques, géologiques, hydrographiques, patrimoniaux, paysagers et historiques



- 1.3.2 Renforcement du lien entre les citoyens et le patrimoine naturel hydrologique et mise en valeur des cours d'eau dans le paysage, comme éléments identitaires majeurs
- 1.3.3 Préservation, gestion et composition paysagère appropriée des éléments de la structure végétale des fonds de vallée et des vallons
- 1.3.4 Maintien et préservation des prairies et des pâtures de l'urbanisation et du labour assurant ainsi leur caractère ouvert qui diversifie les micro paysages
- 1.3.5 Préservation du caractère ouvert et dégagé des nationales au sein des diverses portions du plateau agricole
- 1.3.6 Préservation de la diversité et de la scénographie paysagère le long de la N64, renforcées par la présence d'un Périmètre d'Intérêt Paysager
- 1.3.7 Valorisation des paysages industriels
- 1.3.8 Gestion, valorisation et actualisation des points et lignes de vue remarquables (PLVR) et des périmètres d'intérêt paysager (PIP)

2. NATURE ET PAYSAGE

2.1 Mise en valeur des biotopes aquatiques (eaux courantes et stagnantes) dans leur paysage

- 2.1.1 Mise en valeur des cours d'eau tout au long des paysages bâtis et non bâtis qu'ils traversent
- 2.1.2 Valorisation des paysages des vallons et de leurs ruisseaux
- 2.1.3 Valorisation du paysage des confluences principales

2.2 Préservation, restauration et développement de la biodiversité spécifique des paysages du Parc naturel

- 2.2.1 Préservation, gestion, développement de la biodiversité et de la structure des réseaux écologiques qui structurent eux-mêmes les paysages
- 2.2.2 Préservation et développement des mesures favorables à l'environnement et à la biodiversité des paysages du plateau agricole hesbignon tout en maintenant leur caractère ouvert lié à leur contexte culturel, historique et identitaire
- 2.2.3 Valorisation de l'équilibre entre l'activité extractive et les biotopes, à la fois tout au long de l'exploitation et dans le cadre de la réhabilitation programmée à son terme

3. CADRE DE VIE

3.1 Maintien de la spécificité morphologique de chaque village dans tous ses développements

- 3.1.1 Gestion et accompagnement de l'urbanisation et de l'étalement de l'habitat au niveau :
 - a) des terres agricoles : pour maintenir les terres agricoles les plus fertiles
 - b) des zones inondables : éviter l'urbanisation et laisser leur fonction écologique se déployer
 - c) des terrains en pente : modification du relief du sol
 - d) des milieux écologiquement intéressants et de la biodiversité commune ;
 - e) du relief : sur et à proximité des lignes de crête
 - f) des paysages des fonds de vallées
 - g) des espaces à sensibilité paysagère (PLVR ADESA et PIP) en zone urbanisable
 - h) des espaces à sensibilité paysagère patrimoniale
 - i) de la coordination du développement des ZACC du territoire du PNBM
- 3.1.2 Gestion des limites villageoises en restructurant une auréole villageoise
- 3.1.3 Aménagement des entrées villageoises
- 3.1.4 Amélioration et aménagement des paysages bâtis traversés par des nationales
- 3.1.5 Insertion du bâti et aménagement de ses abords respectueux des paysages bâtis et non bâtis
- 3.1.6 Préservation et mise en valeur de certains villages pour leurs intérêts patrimonial, architectural, paysager et d'organisation spatiale
- 3.1.7 Préservation et valorisation du petit patrimoine populaire wallon
- 3.1.8 Création et/ou renforcement d'un sentiment d'appartenance via des lieux de rencontre dans les villages

3.2 Insertion paysagère des bâtiments d'activités économiques et des infrastructures

- 3.2.1 Insertion des bâtiments et équipements agricoles dans le paysage
- 3.2.2 Insertion des bâtiments d'activités dans les ZAE, des commerces de proximité et des bâtiments d'artisanat dans le tissu villageois, et des publicités dans le paysage
- 3.2.3 Accompagnement paysager de tout aménagement de parking

3.3 Adaptation aux changements climatiques et aux énergies renouvelables

- 3.3.1 Sauvegarde des zones humides et gestion durable des prairies inondables



- 3.3.2 Encadrement des énergies renouvelables (éolien (petit et grand), panneaux photovoltaïques, biomasse)
- 3.3.3 Lutte contre l'érosion des sols et les coulées boueuses

4. PERCEPTION DES PAYSAGES

4.1 Développement d'un réseau de mobilité douce, inséré dans le paysage, connecté aux infrastructures existantes et respectueux de l'environnement, en tant qu'élément de découverte des paysages et du territoire du Parc naturel

- 4.1.1 Préservation, gestion et valorisation des sentiers, chemins creux et zones interstitielles existants
- 4.1.2 Création d'une connexion entre le RAVeL existant avec celui de la Meuse respectueuse des paysages et des éléments écologiques
- 4.1.3 Maintien, valorisation et transmission des spécificités des paysages du PNBM aux citoyens et aux visiteurs

4.2 Développement des équipements d'information et de sensibilisation relatifs aux paysages

- 4.2.1 Information et sensibilisation des citoyens à l'activité extractive et à ses paysages industriels.
- 4.2.2 Connaissance et sensibilisation aux éléments architecturaux patrimoniaux des paysages
- 4.2.3 Connaissance du rôle des cours d'eau dans les paysages et de leur fonction identitaire
- 4.2.4 Développement et usage d'outils de vulgarisation et d'outils pédagogiques
- 4.2.5 Réappropriation du caractère commun des paysages

4.3 Renforcement d'un tourisme de qualité axé sur la découverte des paysages et du patrimoine

- 4.3.1 Valorisation du Parc naturel grâce aux potentielles « vitrines » des viaducs de l'E42
- 4.3.2 Valorisation paysagère des portes d'entrées du territoire du Parc naturel et identification du Parc naturel dans le territoire
- 4.3.3 Valorisation des éléments paysagers depuis le RAVeL
- 4.3.4 Connaissance et mise en exergue des paysages remarquables pour contribuer à l'attractivité du territoire tant pour les habitants que pour les visiteurs
- 4.3.5 Découverte des paysages du Parc naturel par la mise en place de nouveaux itinéraires
- 4.3.6 Valorisation des paysages par l'évocation de leur évolution historique et de leur place dans la mémoire collective

5. EXTENSION DU PARC NATUREL : REMISE EN QUESTION DE SON IDENTITÉ OU NOUVELLE OPPORTUNITÉ ?

5.1 Intégration de la diversité des paysages en contact avec la Vallée de la Meuse dans le Parc naturel.

5.2 Enrichissement ou perte d'identité du territoire ?

Lien avec enjeux 1.2 et 4.3.2

5.3 Autres enjeux locaux

- 5.1.1 Mise en valeur de la Meuse dans le paysage bâti
- 5.1.2 Préservation de la cohérence de l'architecture de villégiature, murs en pierre compris, en lien avec la ligne de force du paysage de la vallée de la Meuse
- 5.1.3 Gestion de l'urbanisation de la partie littorale du fond de la vallée de la Meuse pour maintenir le lien à l'eau
- 5.1.4 Maintien du bois Champia au nord-ouest de Wanze, traversé par la N643 pour son rôle de structuration spatiale et paysagère

6. OPÉRATIONNALITÉ DES OUTILS DE GESTION DU TERRITOIRE

Susciter un besoin de cohérence des outils communaux liés aux divers défis territoriaux par la présence du Parc naturel

